LIVRET DE FORMATION 2026

LA DISCRIMINATION LIÉE À LA PAUVRETÉ

© Ben art core - UP-ATD- Carcassonne 2025

lisi
RECHERCHE ET IMAGE

Un ouvrage écrit par le LISI
Laboratoire d'Intervention
Sociale par l'Image
Avec le soutien du
Pacte des solidarités Occitanie

PACTE DES SOLIDARITÉS
ACCÈS AUX DROITS

SOMMAIRE

LA DISCRIMINATION LIÉE À LA PAUVRETÉ

SOMMAIRE p.2

Edito p.3
Remerciements p.4

SOCIOLOGIE p.5

Comprendre la pauvreté pour comprendre la PVE* p.6
Comprendre la discrimination : cadre général p.10
Reconnaissance tardive de la PVE : une lutte issue du terrain p.14

TEMOIGNAGES p.17

ATD Quart Monde p.18
Pacte des solidarités p.30
Défenseur des droits p.35
Les bambins du May p.41
Centre Départemental d'Accueil Mères-Enfants p.47
e.CARE p.55
Handi-Social p.63
Un chez soi d'abord - Jeune p.69
Accueil Welcome Desk p.79
Petits Frères des pauvres p.86

FORMATION p.96

Infos et contacts formation p.97
A propos du LISI p.98

**PVE : La Particulière Vulnérabilité Economique*

Pauvreté : une discrimination invisible

Ce livret est né de plusieurs rencontres qui partagent un même constat : la pauvreté est partout, elle est de moins en moins regardée et demeure un angle mort des politiques de lutte contre les discriminations.

Il vient compléter une formation proposée par le LISI visant à sensibiliser les professionnel.le.s en activité ou en formation aux processus de discrimination, et plus particulièrement à celle que nous désignons sous différents noms : discrimination liée à la pauvreté, PVE (Particulière Vulnérabilité Economique) ou « Discrimination 21 ».

2016 - Reconnaissance de la discrimination 21

Pour l'écrire, nous avons fait le choix de partager un contenu dense, à la fois rigoureux, vivant et ancré dans les pratiques.

Ce document permet d'aller plus loin après la formation, mais il peut aussi être utilisé de manière autonome par celles et ceux qui souhaitent mieux comprendre cette discrimination : ses mécanismes, ses effets et son histoire.
Nous faisons le pari qu'en éclairant les logiques systémiques de la discrimination à partir d'actions singulières et pratiques, nous vous amènerons à interroger vos propres postures d'accueil et d'accompagnement.

Parcourez librement ce livret. Les témoignages donnent à voir les catégories sociales touchées par la pauvreté, les enjeux centraux (accès au logement, à la santé, aux droits...) et des manières d'agir : depuis les institutions, le travail social, la santé, le bénévolat ou le militantisme, pour penser la diversité des réponses possibles face aux discriminations.

Ce livret est situé, urbain et non exhaustif. Il ne prétend pas représenter l'ensemble des territoires ni dresser un panorama complet des dispositifs existants. Il se veut plutôt un point d'appui pour aller chercher, autour de soi, ce qui existe déjà, créer des liens, imaginer des partenariats et, peut-être, donner envie de faire émerger de nouvelles actions.

La reconnaissance juridique si elle est un pas décisif, ne suffit pas.

Ce livret appelle à reconnaître la pauvreté comme une réalité sociale à part entière, à ne jamais perdre de vue ses impacts, et à soutenir les recours, l'accès aux droits et les pratiques qui luttent contre les discriminations qu'elle produit.

Nous espérons que ces témoignages, portés principalement par des personnes engagées aux côtés de celles et ceux qui vivent la pauvreté - dans leur travail, leurs actions associatives ou militantes, parfois depuis une expérience personnelle - permettront de mieux comprendre les réalités vécues et d'encourager de nouvelles manières d'accueillir, d'accompagner et de prendre part à la lutte contre les discriminations.

Emilie Fernandez Montoya pour le Laboratoire d'Intervention Sociale (LISI)

MERCI

Merci à tou.te.s celles et ceux qui ont participé à ce livret et qui lui ont permis de voir le jour. Merci au Pacte des solidarités Occitanie pour son soutien, à l'équipe de réalisation et enfin à tou.t.e.s les personnes qui offrent à voir comment lutter contre les inégalités sociales et leurs discriminations.

Laboratoire d'Intervention Sociale par l'Image - LISI
Coordination et conception Emilie Fernandez Montoya

Réalisation Livret de formation 2026
Rédaction : entretiens Emilie Fernandez Montoya - Sociologie Mael Geoffron
Photographie Ben art core
Graphisme : Mirana Metzger
Mise en page : Clément Gattimel et Emilie Fernandez Montoya

SOCIOLOGIE

Longtemps considérée uniquement comme une question sociale, la pauvreté est ici analysée comme une inégalité structurelle susceptible de produire des discriminations spécifiques.

Ce chapitre propose un cadre d'analyse de la particulière vulnérabilité économique (PVE), reconnue comme critère légal de discrimination depuis 2016, mais encore peu mobilisée dans les pratiques. Il revient sur les notions de pauvreté et de précarité, leurs mécanismes sociaux et leurs effets discriminants, en croisant approches sociologiques, juridiques et données chiffrées, notamment à travers un focus sur la région Occitanie. Il met en lumière les limites de la reconnaissance juridique de la PVE et les obstacles à son effectivité, tout en rappelant que cette avancée est le fruit de mobilisations issues du terrain.

Introduction

La reconnaissance de la particulière vulnérabilité économique (PVE) comme 21e critère légal de discrimination en 2016 a marqué un tournant symbolique dans le droit français. Pourtant, cette avancée reste largement inaboutie. Le critère demeure peu mobilisé, flou dans sa définition, et encore absent des pratiques institutionnelles et juridiques concrètes. Dans un contexte où les formes de précarité se multiplient et s'intensifient et où elles se croisent de plus en plus avec d'autres facteurs de discrimination (genre, origine, handicap, âge...), la pauvreté continue d'être traitée comme un problème social à gérer, plutôt que comme une inégalité à combattre.

Or, de nombreuses études montrent que les discriminations ont un impact d'autant plus fort qu'elles s'exercent sur des personnes en situation de pauvreté. Celles-ci sont non seulement plus fréquemment exposées à des traitements injustes, mais aussi moins armées pour y faire face du fait du non-recours, de l'isolement social, ou encore de l'intériorisation du stigmate. Et pourtant, la question de la pauvreté comme facteur de discrimination reste marginale dans le débat public, peu mesurée dans les statistiques, et rarement pensée comme un enjeu d'égalité.

Pour éclairer cette réalité, ce livret propose de replacer la PVE dans un cadre d'analyse plus large.

Une première partie sera consacrée à une clarification des notions de pauvreté, précarité et vulnérabilité économique, accompagnée d'un état des lieux chiffré et d'un focus sur la région Occitanie. Il s'agira aussi de questionner les visages de la pauvreté : qui est concerné aujourd'hui? Comment la pauvreté est-elle perçue, catégorisée, jugée ? Nous nous pencherons ensuite dans une deuxième partie sur la notion de discrimination : comment elle est définie, où elle se produit, et à travers quels mécanismes individuels, institutionnels, systémiques elle se reproduit.
Une troisième partie reviendra sur les dynamiques historiques et politiques qui ont façonné la reconnaissance des discriminations en France, et plus particulièrement celle liée à la PVE.
Enfin, une dernière section proposera une analyse critique des politiques publiques, en soulignant à la fois leurs limites et les pistes de transformation portées par les luttes sociales, la recherche et les institutions. Ce cadre théorique permettra ensuite d'ouvrir sur une autre partie ancrée dans le terrain, à travers les voix d'acteur•rice•s engagé•e•s dans la lutte contre les inégalités : professionnel•le•s, bénévoles, chercheur•se•s, et usager•ère•s. Car comprendre la PVE comme discrimination ne peut se faire sans écouter celles et ceux qui y sont confronté•e•s au quotidien.

1. Comprendre la pauvreté pour comprendre la PVE

La reconnaissance de la particulière vulnérabilité économique (PVE) comme critère légal de discrimination pose une difficulté fondamentale : elle repose sur une notion floue, instable, rarement définie de manière rigoureuse dans le droit. Comment lutter contre une discrimination dont les contours restent imprécis ? Comment reconnaître une inégalité si les situations qu'elle désigne varient selon les textes, les interprétations et les contextes d'application ? C'est pourquoi il est indispensable, avant toute analyse juridique ou politique, de revenir aux réalités sociales sous-jacentes à la PVE. Ce critère renvoie à des formes de précarité et de pauvreté vécues, visibles ou perçues, mais rarement nommées comme des objets légitimes de lutte contre les discriminations. Comprendre la pauvreté sa mesure, ses publics, ses mécanismes de production, ses représentations est une condition essentielle pour penser la PVE de manière rigoureuse.

Dans cette partie, il s'agira donc d'explorer :

- Les définitions différenciées de la pauvreté, de la précarité et de la PVE
- Les chiffres clés de la pauvreté en France et en Occitanie et les publics les plus exposés à la précarité
- Les analyses sociologiques de la pauvreté, notamment à travers les travaux de Serge Paugam

Ce détour par la sociologie et les réalités sociales permettra de mieux saisir en quoi la PVE n'est pas une simple condition économique, mais bien une position sociale exposée à des mécanismes de stigmatisation, d'exclusion et de traitement différencié. C'est à cette condition que l'on peut comprendre pourquoi, et comment, la pauvreté peut devenir un motif de discrimination à part entière.

Une définition juridique ambiguë et des usages incertains

Depuis la loi du 24 juin 2016, la particulière vulnérabilité économique (PVE) est reconnue comme le 21 ème critère légal de discrimination. Mais cette avancée reste fragilisée par une formulation juridique ambiguë et des écarts entre le droit, les usages institutionnels et les réalités de terrain. Tandis que la loi initiale évoque une « précarité sociale », le code pénal et du travail parlent d'une « vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue de son auteur ».
Cette imprécision rend difficile l'identification, la preuve et l'action en justice de cette forme de discrimination.

Faute de définition légale uniforme, plusieurs chercheur·se·s et institutions, dont le Défenseur des droits, ont proposé une approche sociologique et opérationnelle de la PVE. Celle-ci repose sur une double dimension :

- Un élément objectif, comme le fait d'être hébergé en hôtel social, bénéficiaire de la C2S ou d'une domiciliation en CCAS ;
- Un élément subjectif, lié à la perception sociale de cette précarité (nom, apparence, situation déclarée…).

Cette approche, inspirée du modèle québécois, propose une lecture multidimensionnelle de la vulnérabilité: cumul de faibles revenus, précarité administrative, renoncement aux soins, isolement social, etc. Si elle constitue une avancée importante, l'effectivité de ce critère dans les pratiques reste très limitée, tant en matière de recours juridiques que de reconnaissance institutionnelle (1).

Précarité et pauvreté : des notions distinctes mais étroitement liées

Pour comprendre ce que recouvre la particulière vulnérabilité économique (PVE), il est essentiel de faire la distinction entre deux notions souvent confondues : pauvreté et précarité. Bien qu'elles soient liées dans les parcours de vie, elles désignent des réalités différentes, tant dans leur définition que dans leurs implications sociales.
La pauvreté se réfère à : « un état de privation matérielle qui se caractérise par un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté d'un individu ou d'un ménage. » En France, celui-ci est fixé à 60 % du revenu médian, soit environ 1 288 € par mois en 2023 selon l'INSEE (2).

La précarité, quant à elle, désigne une situation d'instabilité ou d'insécurité. Le site gouvernemental Santé.fr la définit ainsi : *« Absence d'une ou de plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir des droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives ».*

Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances d'assumer à nouveau ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi même » (3).

Autrement dit, la précarité est une situation instable qui, si elle se prolonge ou s'accumule dans plusieurs sphères de la vie (emploi, logement, santé...), peut conduire à la pauvreté. Inversement, la pauvreté peut renforcer une situation de précarité. Ces deux réalités s'entretiennent mutuellement et forment souvent un cercle vicieux d'exclusion.

La pauvreté comme construction sociale : l'apport de la sociologie

Mais la pauvreté ne peut être réduite à une simple question de ressources. Pour en saisir les implications sociales, il faut aller au-delà des seuils statistiques. La sociologie propose une lecture relationnelle de la pauvreté, qui met l'accent non seulement sur les privations objectives, mais aussi sur les rapports sociaux d'assistance et la perception statutaire des individus concernés.
Serge Paugam à travers ses différents travaux montre que la pauvreté est définie par la société à travers les normes d'assistance, ce qui confère aux pauvres un statut social distinct et souvent stigmatisant (4).

- Il développe notamment la notion de disqualification sociale, c'est-à-dire le processus par lequel un individu passe d'une précarité instable à une exclusion durable, en lien avec la dépendance à l'aide sociale et la rupture des liens sociaux. Cette approche met en lumière le caractère progressif et multidimensionnel de la pauvreté (5). Sur cette base, Paugam propose une typologie des formes de pauvreté selon le rapport social qu'elles induisent :

- La pauvreté intégrée : présente dans des contextes où la pauvreté est largement partagée et socialement acceptée, comme dans certains milieux ruraux ou régions du Sud de l'Europe. Elle ne génère pas nécessairement de stigmatisation (6) .
- La pauvreté marginale : perçue comme une anomalie, elle touche des individus isolés dans des sociétés où le plein emploi domine. Elle engendre un fort rejet social (7) .
- La pauvreté disqualifiante : typique des sociétés salariales développées, elle résulte du chômage durable et du recours à l'assistance, vécus comme une perte de statut, une dépendance et une exclusion sociale croissante (8) .

Ces apports permettent de comprendre pourquoi certaines formes de pauvreté deviennent des motifs de stigmatisation et de discrimination, particulièrement lorsque la situation est visible, durable, ou associée à des représentations négatives.

Les différents visages de la pauvreté et de la précarité

Quelles sont les populations les plus vulnérabilisé•e•s face à la précarité et la pauvreté ? En effet, cela ne touche pas tous les groupes sociaux de manière égale. Elles sont socialement distribuées, renforcées par d'autres inégalités, et affectent en premier lieu des populations déjà fragilisées. Si l'on veut comprendre en quoi la pauvreté peut donner lieu à des discriminations spécifiques, il faut d'abord identifier qui sont les personnes les plus concernées par la précarité économique dans la société française contemporaine. D'après l'INSEE (9), 15,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté monétaire en 2023, en France métropolitaine, soit 9,8 millions de personnes résidant dans un logement ordinaire vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire. Mais ce taux moyen masque de fortes disparités entre les groupes sociaux :

- Jeunes et étudiant•e•s :
Les étudiant•e•s sont particulièrement concernés, 30 % d'entre eux déclarent ne pas avoir assez d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels selon l'OVE en 2023 (10), en lien avec le coût du logement, l'alimentation, les transports etc.
- Familles monoparentales :
Ce sont les ménages les plus touchés par la pauvreté, avec un taux de 32,3 % en 2021 selon l'INSEE (11) . Cette précarité est souvent liée à l'isolement des femmes, la garde des enfants, et l'emploi à temps partiel ou instable.
- Personnes en situation de handicap :
D'après les données de 2021 du ministère des solidarités, presque 20 % des personnes handicapées viennent en dessous du seuil de pauvreté (12), déclarant aussi une limitation sévère dans leurs activités quotidiennes. Elles rencontrent également plus de freins à l'accès à l'emploi, au logement et aux soins.
- Personnes âgées :
Le taux de pauvreté des plus de 60 ans est estimé à 11 %, mais pour les personnes vivant seul cela s'élève jusqu'à 18 % (13) . Les personnes âgées immigrées ou isolées sont particulièrement exposées à l'exclusion sociale.
- Personnes sans domicile fixe (SDF) :
Selon l'enquête de la fondation pour le logement de 2025, la France compte plus de 350 000 personnes sans domicile dont 25 000 en hébergement d'urgence (14) .
- Personnes sans emploi :
Le taux de pauvreté parmi les chômeurs est de 35,3 %, contre seulement 6,1 % chez les personnes qui sont salariées (15) . Le chômage de longue durée est un facteur déterminant de désaffiliation sociale.
- Immigré•e•s et descendant•e•s d'immigré•e•s :
Le taux de pauvreté des personnes immigré•e•s est de 31,5 %, soit plus du double du taux observé chez les personnes ni immigré•e•s ni descendantes d'immigré•e•s (11,1 %). Les enfants d'immigré•e•s nés en France restent aussi davantage exposés à la pauvreté (21,7 %) (16) .

Focus régional : l'Occitanie, un territoire marqué par de fortes inégalités

Pour illustrer plus concrètement la manière dont la pauvreté se manifeste dans les territoires, il est utile de proposer un focus sur l'Occitanie, région dans laquelle cette enquête de terrain s'inscrit.
On constate que 17,1 % de la population y vit sous le seuil de pauvreté (2021), ce qui place l'Occitanie au 3ème rang des régions les plus pauvres de France métropolitaine.
Cette précarité est particulièrement marquée dans les grandes aires urbaines comme Toulouse, Montpellier, Perpignan ou Nîmes. Les chômeurs, les familles monoparentales et familles nombreuses sont les plus exposés.
Chez les moins de 30 ans, le taux de pauvreté atteint 27,8 %, contre 13,8 % chez les plus de 75 ans.
Un enfant sur quatre de moins de 11 ans est pauvre s'il vit dans une famille monoparentale, et dans certains quartiers urbains, la pauvreté touche un jeune enfant sur trois (17) .
Ces chiffres confirment que la pauvreté en Occitanie, comme ailleurs, n'est pas uniforme, mais qu'elle affecte d'abord les publics déjà fragilisés par d'autres facteurs sociaux, renforçant ainsi le caractère multifactoriel et discriminant de la précarité.

2. Comprendre la discrimination : cadre général

Après avoir clarifié ce que recouvrent la pauvreté, la précarité et les enjeux liés à la vulnérabilité économique, il est essentiel de comprendre la notion de discrimination, tant dans sa définition juridique que dans ses formes concrètes. Ce détour est d'autant plus nécessaire que la lutte contre les discriminations, comme celle contre la pauvreté, repose sur une reconnaissance sociale et politique des mécanismes d'exclusion, souvent invisibles ou banalisés.

La notion de discrimination

La discrimination désigne un « traitement défavorable envers une personne ou un groupe de personnes en raison d'un des 26 critères (18) et dans un des domaines reconnus par la loi (19) » :

- L'accès à l'emploi, la carrière, la sanction disciplinaire, le licenciement
- La rémunération, les avantages sociaux
- L'accès aux biens et services privés (logement, crédit, loisirs)
- L'accès aux biens et services publics (école, soins, état civil, services sociaux)
- L'accès à un lieu accueillant du public (boîte de nuit, préfecture, magasin, mairie)
- L'accès à la protection sociale
- L'éducation et la formation (condition d'inscription, d'admission, d'évaluation, etc.)

Il est important de distinguer la discrimination des inégalités sociales en général. Comme le rappelle l'Observatoire des inégalités : « Toutes les inégalités ne sont pas des discriminations. En revanche, toute discrimination constitue une inégalité » (20) . On distingue généralement trois formes principales de discrimination (21) :

- La discrimination **directe** est la plus facile à identifier. Elle correspond à un traitement défavorable explicite, fondé sur un critère prohibé par la loi. Par exemple, refuser de louer un logement à une personne en raison de son nom à consonance étrangère constitue une discrimination directe.

- La discrimination **indirecte** est plus discrète. Elle survient lorsqu'une règle ou une pratique apparemment neutre entraîne, en réalité, un désavantage pour un groupe. Par exemple, exiger systématiquement un justificatif de domicile récent peut exclure les personnes sans logement stable ou hébergées à l'hôtel.

- La discrimination **systémique** résulte de normes, de procédures ou de politiques institutionnelles qui produisent des effets inégalitaires, même en l'absence d'intention discriminatoire. Elle se manifeste, par exemple, dans les inégalités d'orientation scolaire ou dans l'accès différencié à l'emploi ou aux soins, au détriment par exemple des personnes issues de milieux populaires ou racisés.

Ces différentes formes de discrimination sont souvent renforcées par des mécanismes cognitifs. La catégorisation sociale (assigner une personne à un groupe tel que « pauvre », « arabe » ou « jeune de quartier ») et les stéréotypes associés (par exemple : « les pauvres sont irresponsables » ou « les femmes sont moins compétentes ») influencent nos jugements de manière inconsciente.
On parle alors de biais implicites, qui peuvent amener même des individus sincèrement opposés aux inégalités à adopter, malgré eux, des comportements discriminants (22). Enfin, les discriminations ne se manifestent pas toujours de manières isolées. Elles peuvent être cumulées et croisées : on parle alors de discriminations multiples ou intersectionnelles.

Par exemple, une femme noire peut subir simultanément du sexisme et du racisme. Ces discriminations combinées ne s'additionnent pas simplement, elles produisent des formes spécifiques d'exclusion, souvent invisibilisées.

Une politique de lutte contre les discriminations incomplète

L'évolution des politiques publiques de lutte contre les discriminations en France ne peut être comprise sans tenir compte des dynamiques sociales, historiques et internationales qui l'ont influencée.

Comme le montre la frise chronologique présentée plus bas, les avancées législatives ont souvent été impulsées par des mobilisations collectives, des crises sociales ou sanitaires, des révoltes, ou encore des conférences internationales. À cela s'ajoutent les apports de la recherche académique et des acteurs et actrices de terrain, qui ont contribué à documenter les injustices vécues et à faire émerger de nouveaux outils d'analyse.

Année	Événement	Type	Échelle
1944	Droit de vote des femmes (France)	Loi	France
1948	Déclaration universelle des droits de l'homme	Norme internationale	International
1964	Civil Rights Act (États-Unis)	Loi	International
1972	Loi Pleven – Lutte contre le racisme	Loi	France
1975	Loi Veil – Légalisation de l'IVG	Loi	France
1976	Directives européennes sur l'égalité professionnelle	Législation européenne	Europe
1977	Enquête 'Mobilité géographique et insertion sociale'	Étude quantitative	France
1979	Convention CEDAW (ONU)	Norme internationale	International
1982	Dépénalisation de l'homosexualité	Loi	France
1983	Loi Roudy – Égalité salariale	Loi	France
1984	Création de SOS Racisme	Mobilisation sociale	France
1990	Début des testings à l'embauche	Outil de mesure	France
1997	Étude BIT – Discrimination à l'embauche	Étude quantitative	International
1999	Création du PACS	Loi	France
2001	Conférence de Durban – Discriminations systémiques	Norme internationale	International
2005	Création de la HALDE	Institution	France
2005	Loi sur les droits des personnes handicapées	Loi	France
2011	Création du Défenseur des droits	Institution	France
2011	Printemps arabe – Justice sociale	Mobilisation sociale	International
2013	Loi sur le mariage pour tous	Loi	France
2020	Déféré anti-discrimination	Outil juridique	France
2020	Mouvement Black Lives Matter	Mobilisation sociale	International
2022	Reconnaissance du féminicide par l'ONU	Norme internationale	International
2023	Loi contre le harcèlement scolaire et les discriminations de genre	Loi	France

Ces multiples pressions ont permis d'élargir progressivement le cadre normatif français, en intégrant de nouveaux critères dans le droit et en renforçant certains dispositifs institutionnels. Toutefois, ces ajustements demeurent partiels et ne produisent pas de transformation structurelle profonde dans les pratiques.

Comme le souligne le sociologue Didier Fassin, ce n'est qu'à la fin des années 1990 que le terme même de « discrimination » commence à apparaître dans les discours institutionnels français. Jusque-là, les politiques publiques abordaient les inégalités à travers des notions comme l'intégration ou la cohésion sociale, sans nommer explicitement les mécanismes d'exclusion.
Ce décalage est illustré par un « projet d'intégration des immigrés, dont la société française et ses élites ont longtemps méconnu, et même nié, l'existence de traitements différentiels des étrangers et même des Français d'origine étrangère dans de nombreux domaines de l'activité sociale. Ce dont on ne voulait pas, on ne le voyait pas. » (23) .

Mais c'est sous la pression conjointe des mobilisations féministes, antiracistes, LGBTQ+, et des directives européennes, que la notion de discrimination s'est progressivement imposée. La création de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) en 2005, puis sa transformation en Défenseur des droits en 2011, en est un exemple. Pourtant, ces évolutions ont principalement ciblé les discriminations individuelles, laissant de côté les logiques systémiques inscrites dans les institutions elles-mêmes.

Malgré un arsenal juridique relativement complet avec 26 critères reconnus, la mise en œuvre concrète reste fragmentée. Les discriminations systémiques sont rarement nommées ou
traitées comme telles, les politiques restent dispersées entre différents ministères, et aucune stratégie nationale cohérente n'a été adoptée.

Les différents rapports du Défenseur des droits (24) dénoncent un manque de pilotage, une délégation excessive aux collectivités locales, et une confusion des objectifs entre égalité, diversité et inclusion, qui nuit à l'efficacité des actions.

De plus, le non-recours au droit reste massif. Les études du Défenseur des droits de 2017 « Enquête sur l'accès aux droits » constituée en cinq volumes distincts montrent que de nombreuses personnes discriminées ne portent pas plainte, par peur de représailles, par méconnaissance de leurs droits ou à cause de la complexité des démarches. Il est aussi mis en lumière les biais implicites et la banalisation des pratiques discriminatoires, notamment dans les services publics, l'école, la police, ou le monde du travail. Face à ces constats, il y a un appel à changer d'échelle des différents acteur•trice•s.

Le Défenseur des droits recommande de dépasser l'approche strictement juridique pour reconnaître la dimension systémique des discriminations, à travers :

- L'élaboration d'une **stratégie interministérielle** claire, avec des objectifs évaluables
- **La formation systématique** des professionnel•le•s aux discriminations et aux biais implicites
- **L'évaluation des pratiques** dans les administrations (par audits, indicateurs, baromètres)
- **La visibilisation des critères peu mobilisés,** comme la PVE, à travers des campagnes de sensibilisation, des outils pédagogiques, et des partenariats avec les associations.

Plus globalement, cette analyse rejoint une idée essentielle : la lutte contre les discriminations ne peut être dissociée de celle contre les inégalités sociales. L'approche intersectionnelle, en intégrant les dimensions de genre, d'origine, de handicap ou de précarité, offre un cadre pertinent pour penser des politiques publiques plus justes et inclusives, à partir des expériences vécues par les personnes concernées.

3. Reconnaissance tardive de la PVE : une lutte issue du terrain

Comme expliqué plus haut, sur la construction de la lutte contre les discriminations, celle pour la reconnaissance de la PVE comme critère légal de discrimination, n'est pas le fruit d'une initiative institutionnelle isolée, mais bien le résultat d'un plaidoyer porté depuis le terrain.

C'est à partir de 2009 que cette revendication commence à émerger de manière structurée, notamment sous l'impulsion d'ATD Quart Monde (25). L'association mène alors un important travail de collecte de témoignages et de documentation, remis à la HALDE en 2010.

Par la suite, ils ont réalisé des travaux de testings qui ont aboutit à la publication du livre blanc en 2013 (26) mettant en avant des cas concrets de cette discrimination :

- Refus de soins pour les bénéficiaires de la CMU-C (ancienne C2S)
- Refus d'ouverture de comptes ou de crédit
- Exclusion d'enfants de chômeurs à la cantine scolaire
- CV qui mentionnent un passage en centre d'hébergement ou en entreprise d'insertion reçoivent moins de réponses positives
- Stigmatisation via l'usage de termes comme « cassos »

Cette lutte s'est intensifiée en 2013, notamment lors de la Journée mondiale du refus de la misère (17 octobre 2013) (27). Plus de 100 événements en France ont mis en lumière les injustices vécues par les personnes en situation de pauvreté à travers des débats, colloques et actions participatives. Cette mobilisation citoyenne a trouvé un écho politique. Lors d'une rencontre à l'Assemblée nationale, plusieurs responsables ont reconnu la nécessité d'agir. La députée Marisol Touraine a dénoncé la banalisation de la pauvreté, tandis que Dominique Baudis, Défenseur des droits, a souligné la brutalité des inégalités. Claude Bartolone, alors président de l'Assemblée nationale, a proposé d'introduire un critère légal de cette discrimination.

En parallèle, une grande manifestation au Trocadéro a réuni 10 000 personnes, et une pétition intitulée *« Je ne veux plus »* (28), soutenue par plus de 40 organisations, a exigé la reconnaissance officielle de cette forme de discrimination.
Le Défenseur des droits et le Premier ministre Jean-Marc Ayrault se sont également prononcés en faveur de cette avancée juridique.
Après plusieurs années de plaidoyer, cette lutte aboutit le 14 juin 2016, lorsque l'Assemblée nationale adopte un 21e critère de discrimination, désormais inscrit dans le Code pénal et le Code du travail.

Une reconnaissance formelle, une mobilisation encore marginale

Malgré cette avancée, la PVE reste peu mobilisée par les victimes comme par les professionnel·les.

Pour comprendre les freins à cette effectivité, une enquête interdisciplinaire a été menée entre 2019 et 2022 par Delphine Neven, Héléna Revil, Élise Olm et Sandrine Slama, avec le soutien du Défenseur des droits. *« Le rapport, intitulé Discrimination fondée sur la particulière vulnérabilité économique : pour une meilleure effectivité du droit » (29)*, combine approches juridiques, sociologiques et statistiques à partir d'une enquête terrain et d'une analyse de l'enquête *« Accès aux droits »*.

Ce travail, à la croisée du droit, de la sociologie et de l'enquête de terrain, montre que plusieurs obstacles structurels entravent l'usage de ce critère. Cela s'explique notamment par :

- Une méconnaissance du terme : les professionnel·le·s parlent de « grande précarité » plutôt que de PVE
- Une hésitation à parler de « discrimination » : les injustices sont vues comme des effets systémiques, pas comme des actes individuels
- Des freins pratiques : manque de justificatifs, urgence des besoins, éloignement des institutions
- Un sentiment de honte, de peur ou d'illégitimité à porter plainte
- Une articulation avec d'autres critères : la PVE accentue des discriminations déjà subies

Pour améliorer l'effectivité du droit, le rapport propose plusieurs recommandations :
- Clarifier la portée juridique du critère de PVE
- Former les professionnel·le·s à son identification
- Créer des outils de recours accessibles
- Visibiliser cette forme de discrimination dans les politiques publiques
- S'inspirer de la notion de « condition sociale » utilisée au Québec

Cette démarche s'inscrit dans une logique de démocratisation de l'accès aux droits. Elle montre que la reconnaissance juridique, si elle est un pas décisif, ne suffit pas.
C'est tout un système de représentations, de pratiques professionnelles, et de normes sociales qu'il s'agit de transformer pour que la lutte contre les discriminations économiques devienne réellement effective.

Notes

1 Neven, D., Revil, H., Slama, S., & Olm, E. (2022). Discrimination fondée sur la particulière vulnérabilité économique : pour une meilleure effectivité du droit (Rapport de recherche). Défenseur des droits / Sciences Po Grenoble.
2 INSEE (2025). L'essentiel sur… la pauvreté.
3 Santé.fr, définition de la précarité.
4 Paugam, S. (2020). Se sentir pauvre. Revue française de sociologie, 61(2), p. 282.
5 Paugam, S. (1991). La disqualification sociale. Paris : PUF.
6 Paugam, S. (2013). La pauvreté intégrée. In Les formes élémentaires de la pauvreté. PUF.
7 Paugam, S. (2013). La pauvreté marginale. Ibid.
8 Paugam, S. (2013). La pauvreté disqualifiante. Ibid., pp. 197—207.
9 INSEE site : https://www.insee.fr/fr/statistiques/8612540?sommaire=8612596
10 Belghith, F., Bugeja-Bloch, F., Couto, M.-P., Ferry, O., & Patros, T. (2024). Repères Conditions de vie 2023. Vanves : OVE.
11 INSEE (2024). Les revenus et le patrimoine des ménages
12 Observatoire des inégalités (2024). Le handicap expose à la pauvreté et aux privations.
13 Petits Frères des Pauvres (2024). La pauvreté des personnes âgées, vivre sous le seuil de pauvreté quand on a 60 ans et plus.
14 Fondation pour le logement des défavorisés (2025). L'état du mal-logement en France.
15 INSEE (2025). L'essentiel sur… la pauvreté.
16 INSEE (2023). Immigrés et descendants d'immigrés.
17 Bilan (2023). Prévention et lutte contre la pauvreté en Occitanie.
18 Apparence physique, âge, état de santé, appartenance ou non à une prétendue race, appartenance ou non à une nation, sexe, identité de genre, lanceur d'alerte, orientation sexuelle, grossesse, handicap, origine, religion, domiciliation bancaire, opinions politiques, opinions philosophiques, situation de famille, caractéristiques génétiques, mœurs, patronyme, activités syndicales, lieu de résidence, appartenance ou non à une ethnie, perte d'autonomie, capacité à s'exprimer dans une langue étrangère et vulnérabilité résultant de sa situation économique.
19 Défenseur des droits. (2023). Comment savoir si je suis victime de discrimination ?
20 Observatoire des inégalités. (2022). Définir et mesurer les discriminations (Note de l'Observatoire n° 7.
21 Masclet, O. (2017). L'invention de la discrimination, in Sociologie de la diversité et des discriminations
22 FAF (2021). Biais implicites, stéréotypes et discriminations : enjeux et leviers d'action. Fondation Agir Contre l'Exclusion, pp. 5—7.
23 Fassin, D. (2002). L'intervention Française de la discrimination. Revue française de science politique, vol. 52 n°4, p. 405
24 Défenseur des droits (2020). Discriminations et origines : l'urgence d'agir.
25 Agir Tous pour la Dignité
26 Jérémy Ianni. Discrimination et pauvreté, libre blanc : analyse, testings et recommendations. ATD Quart Monde. 2013, 73 p.
27 ATD Quart Monde. (2013, 17 octobre). La discrimination au cœur de la Journée mondiale du refus de la misère.
28 Change.org. (2013). Je ne veux plus — Pétition pour la reconnaissance de la discrimination pour raison de précarité sociale.
29 Neven, D., Revil, H., Slama, S., & Olm, E. (2022). Discrimination fondée sur la particulière vulnérabilité économique : pour une meilleure effectivité du droit (Rapport de recherche). Défenseur des droits / Sciences Po Grenoble.

TÉMOIGNAGES

Les témoignages présentés ci-après donnent à voir des réalités sociales souvent invisibilisées et rendent compte des effets concrets de la pauvreté sur les parcours de vie et l'exercice des droits.

Ces témoignages croisent les catégories sociales touchées par la pauvreté, les thématiques abordées, ainsi que les secteurs et les pratiques par lesquels elles sont appréhendées.

Ils font se rencontrer les questions d'accès au soin, à l'éducation, au logement, à l'emploi et aux droits avec les expériences vécues, selon les âges, les compositions familiales, les origines et l'état de santé, mais aussi à travers des approches différentes : institution indépendante, programme gouvernemental, service public, travail social, bénévolat et militantisme.

Loin d'être cloisonnés, ces témoignages montrent que les expériences de discriminations sont multiples, tout comme les manières d'y faire face, tandis que la situation de vulnérabilité économique apparaît comme un élément commun.

“/ATD Quart Monde

Entretien avec **Paulette, Rosette et Marie-Claire,** toutes les trois engagées au sein d'ATD Quart Monde sur Toulouse.

Quand l'expérience de la pauvreté devient un savoir pour lutter contre les discriminations

Voici une rencontre à trois voix avec Paulette, Rosette et Marie-Claire, toutes les trois engagées au sein d'ATD Quart Monde sur Toulouse. Paulette et Rosette parlent depuis une expérience directe de la pauvreté ; Marie-Claire depuis une position d'alliée engagée dans la durée.

Cet entretien éclaire sur le rôle d'ATD Quart Monde comme lieu de production de savoirs, où l'expérience vécue n'est ni minimisée ni instrumentalisée, mais reconnue comme une ressource centrale pour analyser et combattre les discriminations liées à la pauvreté.

Une parole construite, non illustrative

Dès les premiers échanges, une exigence est clairement posée : leur parole n'est pas là pour illustrer un propos déjà construit. Elle n'a pas vocation à servir de témoignage décoratif ou de caution morale. Leur participation s'inscrit dans une logique de co-construction, où l'expérience vécue devient un savoir à part entière, capable d'interroger les pratiques professionnelles, les institutions et les politiques publiques.

> *« La pauvreté, elle a plusieurs visages. On ne peut pas dire que la pauvreté, c'est seulement quand on a une personne SDF dehors. La pauvreté, c'est avant tout la survie. »*

À travers son récit, la pauvreté apparaît comme une condition de vie marquée par l'accumulation de vulnérabilités : difficultés scolaires, rapport complexe à l'écrit, fatigue, isolement, santé, dépendance aux institutions.

Paulette raconte son rapport à la lecture et à l'écriture, appris avec effort, dans ce monde où tout passe par l'écrit.

> *« Moi je lis mais tout doucement. Et j'écris comme j'entends. [...] Il y a une discrimination sur ça aussi. Ça aussi, il faut en tenir compte, on n'a pas fait de grandes études. »*

Elle évoque également la discrimination numérique, devenue centrale aujourd'hui : l'impossibilité d'utiliser un ordinateur, de remplir des démarches en ligne, de comprendre des interfaces pensées pour des publics déjà à l'aise avec l'écrit et le langage administratif. Cela reste complexe pour elles mais aussi pour des jeunes et d'autres membres de leurs familles.
Ces difficultés, souvent perçues comme des manques individuels, sont en réalité des mécanismes structurels d'exclusion, rarement reconnus comme tels.

Des discriminations institutionnelles ordinaires

Elles mettent aussi en lumière des discriminations institutionnelles, notamment dans le champ scolaire et de la protection de l'enfance. Paulette décrit des situations observées à l'école, dans lesquelles les enfants issus de familles en grande pauvreté sont plus rapidement considérés comme problématiques, orientés vers des dispositifs spécialisés, médicalisés ou judiciarisés.

> *« Un enfant riche, on va convoquer les parents. Un enfant pauvre, on va chercher le problème chez lui, chez sa famille. Ce n'est pas normal. »*

La pauvreté agit ici comme un marqueur social, qui transforme des difficultés ordinaires en suspicions de défaillance parentale.

Marie-Claire met ces récits en perspective avec les travaux menés par ATD Quart Monde au niveau national, notamment autour de la protection de l'enfance et de l'Aide sociale à l'Enfance. Elle souligne combien la pauvreté est souvent effacée des analyses, remplacée par des diagnostics individuels d'incompétence ou d'incapacité.

Dans les discours de Paulette et Rosette, un constat revient avec insistance : les institutions censées protéger peuvent aussi blesser.

Les guichets, les assistantes sociales, les services publics deviennent parfois des lieux où se rejoue l'injustice. La pauvreté n'est plus seulement un manque d'argent ; elle s'accompagne d'un soupçon, d'un regard qui juge avant même d'écouter.

Ce jugement instantané renvoie la personne à une position d'infériorité. Elle n'est plus une citoyenne qui demande un droit, mais une « assistée » qu'on soupçonne d'abuser du système.
Pourtant, comme elle le souligne :

> *« L'accueil, c'est la vitrine. Si déjà on vous parle mal à la porte, comment voulez-vous aller plus loin ? »*

Elle y voit un mécanisme bien connu : les personnes en difficulté sont souvent accueillies par des agents eux-mêmes en difficulté professionnellement. Le résultat, c'est que les plus vulnérables se heurtent à des personnes peu formées ou parfois à celles et ceux qui, eux-mêmes, n'ont plus envie ou plus les moyens d'écouter.

Entrer à ATD : de la méfiance à l'engagement

Les récits de Paulette et de Rosette montrent que l'entrée dans ATD n'a rien d'évident. Elle passe souvent par la méfiance, la peur des institutions, la crainte d'être jugée ou contrôlée.

Paulette raconte sa première rencontre avec ATD, lorsqu'on frappe à la porte avec des livres, dans le cadre des bibliothèques de rue. Elle hésite à ouvrir, craignant d'avoir affaire à des travailleurs sociaux. Ce n'est qu'en comprenant la démarche — proposer des temps de lecture, de rencontre, sans injonction — qu'un lien de confiance se construit. Progressivement, ces rendez-vous deviennent un rituel, un espace sécurisé, puis un point d'appui pour s'engager davantage.

> *« C'est ATD qui m'a appris à lire. Quand je me suis mariée, j'ai un peu abandonné. Et puis après, quand j'ai eu les petits, j'ai rencontré Jacques, c'était un allié dans ATD. »*

> *« Et voilà, je suis là, militante depuis 2017. J'ai 67 ans et je suis à ATD depuis mes 12 ans. »*

Rosette raconte un chemin similaire. Invitée à une Université populaire ATD, elle découvre peu à peu ce que c'est :

> *« ATD, c'est mon remède. »*

Les universités populaires sont un espace central d'ATD Quart Monde. Elles permettent aux personnes concernées par la pauvreté de mettre en commun leurs expériences, de comprendre que des situations vécues comme individuelles relèvent de mécanismes collectifs de discrimination, et de construire une parole structurée et légitime.

Elle décrit l'importance des groupes de pairs, espaces où les personnes peuvent réfléchir ensemble, préparer des interventions, formuler des analyses à partir de leur vécu. Ces groupes sont des lieux de travail collectifs, structurés, exigeants.

Croiser les savoirs, refuser la hiérarchie

Paulette et Rosette racontent des réunions où le langage technique, les chiffres, les graphiques deviennent autant de barrières symboliques.

> *« Ils mettent plein de chiffres sur le tableau. Nous, on se regarde, on ne comprend rien. »*

Elles expliquent avoir appris à le dire, à refuser d'être présentes *« comme des pots de fleurs »*. Participer n'a de sens que si cela permet de comprendre, de contribuer, et surtout de **pouvoir agir** ensuite pour aider d'autres familles.

Marie-Claire rappelle que cette critique est au cœur de l'ADN d'ATD Quart Monde : le croisement des savoirs vise précisément à faire dialoguer savoirs d'expérience, savoirs professionnels et savoirs académiques, sans que l'un écrase les autres.

Le comité d'accès aux droits : accompagner sans imposer

À Toulouse, les trois participantes sont impliquées dans le comité d'accès aux droits, un espace d'accueil et d'accompagnement de personnes confrontées à des situations de non-droit.

> *« Il y a le comité d'accès aux droits, au départ, il était composé uniquement d'alliés, qui n'avaient pas l'expérience de la pauvreté. Mais on s'est rendu compte que notre connaissance était trop partielle. »*

C'est pour cela que des personnes comme Paulette et Rosette ont rejoint le comité, avec leur savoir d'expérience sur la pauvreté.

Le principe du comité, c'est de cheminer avec les personnes, sans se substituer à elles. « On peut conseiller, mais au bout du compte, *c'est la personne qui décide. Elle est maître de sa vie. Jamais on n'oblige. »*

La présence d'un membre d'ATD aux côtés d'une personne face à une institution permet souvent de rééquilibrer les échanges, de faire baisser la tension, de rendre les situations plus compréhensibles, sans jamais se substituer à la parole de la personne concernée.

Une lutte collective, toujours en mouvement

À travers les récits de Paulette, Rosette et Marie-Claire, ATD Quart Monde apparaît comme un espace où la pauvreté cesse d'être une honte individuelle pour devenir une question politique et collective.
La discrimination liée à la pauvreté n'est pas un accident : elle est produite par des pratiques ordinaires, des dispositifs mal pensés et des représentations sociales persistantes.

Le mouvement rompt avec une approche compassionnelle de la pauvreté pour en faire une question de droits et de démocratie.
La parole n'est pas seulement un outil de lutte contre la pauvreté : elle en est la condition.

> *« On apprend à parler, à comprendre, à ne plus avoir peur. Et quand on comprend, on peut agir. » — Paulette*

VILLE DE CARCASSONNE

VILLE DE CARCASSONNE
CARCASSONNE

VILLE DE CARCASSONNE

VILLE DE CARCASSONNE

/ATD Quart Monde

Entretien avec **Christelle** auxilliaire de vie militante d'ATD Quart Monde

« On tombe sur des zones de non-droit »

Christelle est militante à ATD Quart Monde depuis plus de dix ans. Son parcours est traversé par une expérience intime de la pauvreté, qu'elle ne présente ni comme un accident ni comme une parenthèse, mais comme une condition sociale durable, transmise, vécue, observée.

> *« J'ai grandi avec une maman au RSA. »*

Cette phrase, posée sans détour, situe d'emblée son regard. Christelle ne parle pas de la pauvreté, elle parle depuis la pauvreté. Une expérience qui lui a permis de comprendre très tôt comment les institutions, loin d'être neutres, peuvent produire de l'injustice, parfois sans même en avoir conscience.

Quand l'accès aux droits devient incertain

L'un des épisodes marquants de son récit concerne une situation administrative en apparence banale : le retard de versement d'une bourse scolaire pour sa fille, malade, scolarisée à distance.

> *« La secrétaire du rectorat m'a dit avec nonchalance : "Votre dossier n'a pas été traité, on est en sous-effectif." »*

Ce qui frappe Christelle, ce n'est pas seulement le retard, mais l'absence totale de solution. Aucun recours proposé, aucun interlocuteur identifié, aucun délai annoncé.

> *« Je me suis dit : je suis tombée sur une zone de non-droit. »*

Cette expression, qu'elle emploie spontanément, dit beaucoup. Elle décrit ces espaces institutionnels où les règles semblent suspendues, où les droits existent en théorie mais deviennent inaccessibles en pratique. Grâce à son engagement à ATD Quart Monde, Christelle mobilise un contact du Défenseur des droits. Deux semaines plus tard, la situation est débloquée.

Mais cette issue heureuse révèle une inégalité structurelle majeure :

> *« Si je n'avais pas eu de réseau, je serais restée là, sans rien. »*

Son analyse est sans concession : l'accès effectif aux droits dépend souvent moins des dispositifs que de la capacité à connaître les bons relais. Une capacité socialement très inégalement répartie.

Le mépris ordinaire comme barrière invisible

Un autre épisode renforce ce constat. À la suite de la panne de sa plaque de cuisson, Christelle appelle la Maison des solidarités pour demander une aide.

> *« La dame de l'accueil m'a dit : "Vous croyez qu'on va vous acheter une plaque ?" »*

La violence de la phrase est évidente. Mais pour Christelle, l'enjeu dépasse l'interaction individuelle. Elle y voit le symptôme d'un fonctionnement institutionnel plus large.

> *« À ATD, on a appris qu'il y a deux maltraitances : celle du système, et celle des personnes dans le système. »*

L'accueil, pourtant décisif dans le rapport aux droits, devient un lieu de tri social.

> *« Moi, j'ai rappelé. Mais quelqu'un de plus fragile aurait abandonné. »*

Renoncer à ses droits ne relève alors plus d'un choix, mais d'un épuisement.

ATD Quart Monde : transformer le vécu en savoir

La rencontre avec ATD Quart Monde marque un tournant dans le parcours de Christelle. Elle y découvre un espace où son expérience n'est ni minimisée ni disqualifiée, mais reconnue comme un savoir.

> *« C'est un système révolutionnaire : on échange sur un pied d'égalité avec ceux qui d'habitude sont au-dessus de nous. »*

Les Universités populaires et le croisement des savoirs lui permettent de passer d'un vécu individuel à une compréhension collective des mécanismes de discrimination. Ce travail de mise en commun transforme la colère et l'injustice ressenties en analyse partagée.
Lors d'un atelier avec des assistantes sociales, elle interpelle directement :

> *« Selon la façon dont vous écrivez vos rapports, vous pouvez briser une famille. »*

Loin d'un affrontement stérile, ces échanges ouvrent parfois des prises de conscience.

> *« Une professionnelle a reconnu : "C'est vrai." »*

Pour Christelle, ces moments sont décisifs : ils redonnent une légitimité à la parole des personnes concernées.

> *« Quand on sait qu'on sait, on devient plus fort. »*

De la parole subie à la parole agissante

Avant ATD, Christelle raconte qu'elle aurait raccroché face à une réponse injuste. Aujourd'hui, elle se sent capable de s'arrêter, de questionner, de nommer l'anormalité.

> *« Maintenant, je peux dire : "Attendez, ce que vous dites, ce n'est pas normal." »*

Ce déplacement est central. Il ne s'agit pas seulement de mieux s'exprimer, mais de se reconnaître comme sujet politique, capable d'interroger l'ordre institutionnel. ATD Quart Monde appelle cela le pouvoir d'agir : une compétence collective qui se construit dans le temps, à plusieurs.

Accompagner sans infantiliser

Christelle transpose cette posture dans son métier d'auxiliaire de vie. Elle raconte avoir accompagné un homme sous tutelle à une audience judiciaire.

> *« Je lui traduisais ce que disait la juge, je l'aidais à comprendre, à rester calme. »*

Elle insiste sur l'importance de ne pas parler à la place, mais d'être aux côtés.

> *« Les gens dans l'État n'emploient pas les mêmes mots que nous. Il faut traduire, expliquer, reformuler. »*

Cette idée de traduction est centrale. Elle montre que la relation d'aide peut devenir émancipatrice si elle vise l'autonomie, et non la soumission.

Former les institutions avec les personnes concernées

À partir de son parcours, Christelle défend une proposition forte : intégrer les personnes concernées à la formation des professionnels.

> *« Il faudrait que les juges, les profs, les médecins soient formés avec les personnes concernées. »*

Elle va plus loin :

> *« On devrait apprendre à écouter la pauvreté comme on apprend les premiers secours. »*

Cette phrase résume une vision politique de la lutte contre les discriminations : écouter la pauvreté ne relève pas de l'empathie individuelle, mais d'une compétence collective à construire.

L'entraide comme pratique citoyenne

Pour Christelle, l'entraide n'est pas une assistance descendante. C'est une circulation de savoirs, de contacts, de stratégies.

> *« Quand quelqu'un a du mal à faire valoir ses droits, je peux l'aider, ou le mettre en lien. »*

Les espaces d'ATD Quart Monde ne se limitent pas aux urgences sociales. Ils ouvrent aussi des discussions sur le sens de la vie, le deuil, le bonheur.

> *« On n'est pas là juste pour parler de nos galères. »*

Ces échanges participent à la reconstruction d'une dignité sociale souvent abîmée par les institutions.

Lucidité et espoir.

Christelle reste lucide sur l'ampleur des injustices.

> *« Je suis sûre qu'il y a d'autres zones de non-droit, mais comme les personnes n'ont pas de réseau, on ne les verra jamais. »*

Mais elle refuse la résignation. Chaque formation, chaque échange, chaque prise de parole compte.

> *« Le jour où ce travail atteindra tous les ministères, ce sera super. »*

Université Populaire ATD

Université Populaire d'ATD

Loin d'être de simples groupes de parole, les Universités populaires Quart Monde sont conçues comme des espaces de dialogue, de réflexion et de formation réciproque entre des citoyens qui connaissent ou ont connu la grande pauvreté et l'exclusion et des personnes de milieux plus favorisés qui souhaitent s'engager à leurs côtés. Chacun peut s'y exprimer en ayant la certitude d'être écouté et respecté, en particulier les personnes que l'on entend le moins.

Organisées au niveau régional, sur des thèmes variés en partant de l'expérience de vie de chacun, les Universités populaires Quart Monde visent à construire une pensée neuve, riche des diversités de ceux qui la créent et indispensable à l'élaboration d'un projet de société vraiment démocratique.

Extrait du site ADT Quart Monde
Le mouvement ATD, Aide à toute détresse, devenu Agir tous pour la dignité, ATD Quart monde est créé en 1957

SYNTHÈSE

ATD QUART MONDE

est un mouvement international de lutte contre la grande pauvreté fondée en 1957. Présent à Toulouse le mouvement agit pour faire promouvoir l'accès aux droits fondamentaux et changer les pratiques à travers le savoir « issu de l'expérience de la pauvreté » et la voie des personnes concernées par la pauvreté.

Missions et actions principales :

- **Accompagner** les personnes en situation de pauvreté dans leurs parcours d'accès aux droits, à l'éducation, au logement ou à l'emploi.
- **Porter des actions de plaidoyer** pour que les politiques publiques soient conçues avec les personnes concernées.
- **Organiser des espaces d'expression collective** : Universités populaires Quart Monde, bibliothèques de rue, regroupement pour des actions etc...
- **Agir contre les représentations** sociales stigmatisantes et valoriser le savoir issu de l'expérience de la pauvreté.
- **Développer une démarche de croisement des savoirs** entre chercheurs, professionnel·le·s, citoyens, administrations et personnes concernées.

Données clés :

- Mouvement présent dans 34 pays. En France, près de 150 lieux d'action
- 60 ans d'engagement pour l'accès aux droits fondamentaux et l'égalité réelle

Ressources et contacts :

- Travail de recherche international sur « Les dimensions cachées de la pauvreté » : https://www.atd-quartmonde.org/nos-actions/penser-agir-ensemble/recherches-participatives/dimensions-cachees-pauvrete/3
- Site national : www.atd-quartmonde.fr
- Contact local Toulouse : marie.claire.tulliez@atd-quartmonde.org - 0620494497
- Mail : occitanie@atd-quartmonde.org
- Téléphone : 05 61 47 23 80

ATD QUART MONDE

/ LE PACTE DES SOLIDARITES - OCCITANIE

Entretien **Éric Pélisson** Commissaire régional à la prévention et à la lutte contre la pauvreté — Occitanie

Faire vivre et animer le réseau pour lutter contre la pauvreté

La question sociale : du droit proclamé à la pauvreté vécue

Éric Pélisson pilote et coordonne la mise en œuvre du Pacte des Solidarités, anciennement la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en Occitanie. Nommé auprès du préfet de région, il est chargé d'adapter les priorités nationales aux réalités territoriales et de garantir la cohérence des politiques publiques menées pour réduire la pauvreté.

Pour lui, la question sociale française repose sur deux grands croisements.

Le premier concerne le rapport au droit. *« On a pensé pendant très longtemps qu'il suffisait d'affirmer le droit pour que par magie, il se mette en route. »* Cette croyance dans la performativité du droit a reculé avec les directives européennes du début des années 2000 et la création de la HALDE.

> ***« Le droit ne s'impose pas tout seul : il faut des institutions, des relais, de la formation. »***

Le second croisement touche à la perception de la pauvreté. Dans les années 1950, les milieux sociaux modestes étaient la norme :
« 90% des logements n'avaient pas d'eau chaude, pas de WC, pas de salle de bain. Souvent les toilettes étaient sur le palier, dans les immeubles ou au fond du jardin. [...] Et en une génération, les gens se sont habitués au monde d'aujourd'hui. Nous sommes passés d'une société pauvre à une société du gaspillage, du déchet... Les riches et les pauvres, tout le monde contribue aujourd'hui à ce gaspillage des ressources »

> ***« Mais le pauvre aujourd'hui, il a hélas, plutôt la réputation d'être le tricheur, celui qui vit au crochet de la société, qui ne fait pas d'efforts. »***

La solidarité d'hier a laissé place à la responsabilisation individuelle, renforçant les inégalités structurelles ; illettrisme, problèmes de mobilité, de garde d'enfants.

La grande loi de 1998 sur la lutte contre les exclusions a posé les bases d'un droit à la dignité. Depuis, chaque président lance son plan pauvreté. Emmanuel Macron a cherché à dépasser la logique des « tuyaux d'orgue » en créant une délégation interministérielle et des commissaires régionaux chargés de coordonner l'action publique. C'est ainsi que la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) est née. Éric Pélisson résume son rôle :
« Faire travailler tout le monde ensemble ».

Il parle d'un triple décloisonnement : entre les territoires, entre les institutions et entre les métiers, trop cloisonnés pour répondre à la complexité des situations et des parcours.
Mais au-delà des structures, c'est la représentation de la pauvreté qui change.

> ***« Et on a transformé la figure dupauvre en figure du précaire. Vous savez, conceptuellement, le pauvre se bat contre sa pauvreté, il cherche à s'en sortir, alors que le précaire finit par douter de lui-même, de ses compétences, douter des autres, et douter du système. L'un lutte et l'autre baisse les bras »***

Et d'ajouter : *« Precarius, en latin, signifie "obtenu en priant". C'est celui qui n'a plus de prise sur le monde, qui n'a plus qu'à espérer. »*

Pour lui, la lutte contre la pauvreté est donc aussi une lutte contre la perte du pouvoir d'agir. Et tant que le social et le juridique resteront séparés, la France continuera à traiter la pauvreté sans s'attaquer à la discrimination qui l'accompagne.

Discrimination et pauvreté : un lien encore impensé

Pour Eric Pélisson, la lutte contre la pauvreté reste entravée par un double déficit : de coordination et de réflexion stratégique. Les politiques publiques traitent la pauvreté et la discrimination comme deux réalités distinctes, alors qu'elles se renforcent mutuellement.

> ***« Il y a un manque de coordination et de réflexion stratégique. Les personnes concernées non seulement n'ont pas accès à leurs droits, puisque la discrimination est un refus de droits, mais elles sont aussi un public particulièrement fragile qui ne va pas mettre en route ses droits. »***

Les personnes concernées sont donc doublement fragilisées : elles subissent un refus de droit, et n'ont ni les ressources ni la confiance pour engager une démarche. Les travailleurs sociaux eux-mêmes sont peu formés à cette culture juridique. Ils repèrent les injustices, mais ne les qualifient pas toujours comme des discriminations.

Il évoque l'exemple des crèches : *« On ne parle pas de discrimination, puisqu'il n'y a pas de refus explicite d'accès, simplement pas assez de places. »*

Or, le critère de sélection - deux parents actifs - produit un effet discriminatoire indirect : il exclut les familles monoparentales et celles où les parents ne travaillent pas encore.

« C'est une discrimination indirecte : la personne qui n'a pas de mode de garde ne peut pas chercher du travail. »

Il nous rappelle les trois niveaux de discrimination :

- la **discrimination directe**, évidente, qui repose sur un refus clair d'accès à un droit ;
- la **discrimination indirecte**, issue de critères neutres en apparence mais défavorables à certains publics ;
- et enfin, les **effets systémiques**, produits par des règles légales ou économiques qui renforcent les inégalités.

Il illustre par des exemples simples : une personne en surpoids refusée par un kinésithérapeute au motif que *« ses appareils ne supportent pas 180 kg »*.

Le refus n'est pas formulé sur la base de la pauvreté, mais sur une prétendue impossibilité technique : *« Ce n'est pas un refus motivé par un préjugé défavorable, mais le résultat est le même. »*

L'accès au logement en est un autre : *« C'est parfaitement légal qu'un propriétaire exige trois fois le montant du loyer. »*

La règle paraît neutre, mais elle exclut de fait les ménages pauvres.

Selon Eric Pélisson, les personnes en situation de pauvreté sont prises dans les trois logiques à la fois. Elles ne défendent pas leurs droits face à la discrimination directe, intériorisent souvent le stigmate, subissent les effets des critères neutres, et restent impuissantes face aux logiques systémiques.

« Même là où la loi pourrait évoluer, les personnes pauvres ne pèsent pas : elles votent peu, elles n'ont pas de relais. Elles sont perdantes sur tous les plans. »

Il plaide donc pour une action plus fine sur les effets de système, par exemple sur l'accès aux modes de garde, souvent décisif pour le retour à l'emploi.

Mobiliser les acteurs : entre réussite symbolique et blocage culturel

En janvier 2023, Eric Pélisson organise à l'École de management de Montpellier une journée d'étude sur les discriminations liées à la pauvreté. Le succès est net, *« 450 participant.e.s, des universitaires, des associations, un vrai moment collectif »*, mais l'impact institutionnel apparaît faible.

> ***« Les institutions ne sont pas prêtes »***
> regrette-t-il.

Le fossé reste entier entre le monde du droit, peu enclin à s'emparer du critère de « vulnérabilité économique », et le monde du social, qui ignore les outils juridiques adaptés.
« Prouver une discrimination à raison de la pauvreté, c'est plus difficile que sur tout autre critère. Même quand elle existe, on préfère l'appréhender sous un autre motif prohibé : le sexe, la couleur, le handicap… Parce que c'est plus facile à défendre devant un juge. »

Depuis 2016, seules « deux ou trois affaires » ont été traitées par le Défenseur des droits sous ce motif.

Les avocats s'y intéressent peu, les syndicats non plus :

> ***« Les pauvres, souvent éloignés de l'emploi, ne sont pas leur public. »***

Pour susciter le débat, Eric Pélisson lance alors un sondage régional sur la perception de la discrimination liée à la pauvreté.Environ 300 réponses, mais une constante : *« Beaucoup disent qu'ils subissent quatre ou cinq* refus de droit par jour. »

Ces refus se manifestent dans les interactions les plus ordinaires - *« le SDF à qui on refuse l'accès aux toilettes d'un café », « les usager.e.s à qui l'on demande des papiers qu'ils ou elles n'ont pas »* - et concernent aussi les institutions censées protéger.

Avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), il tente ensuite une autre approche : un concours d'affiches auprès des jeunes. *« C'est de la communication utile : on parle du sujet trois fois : au lancement, aux résultats et lors de la diffusion. »*
L'objectif est de faire exister le thème dans l'espace public, d'autant que *« la presse s'y intéresse encore peu »*.

Redonner le pouvoir d'agir

> ***« Mais je ne crois pas dans l'effet, « sortie immédiate » de la pauvreté d'une personne parce qu'on a conduit une action. Moi, je crois beaucoup plus dans le pouvoir d'agir. Et il faut former les travailleurs sociaux pour qu'eux-mêmes croient dans le pouvoir d'agir. »***

Il dénonce la posture encore prescriptive du travail social : *« Allez à France Travail, reprenez votre traitement, remplissez tel formulaire" — il ne faut pas s'étonner que plusieurs semaines après la sortie du rdv la personne n'ait rien fait de ce qu'on lui demandait. »*
Ce modèle, hérité de l'autonomie de la classe moyenne dans ses démarches, empêche de comprendre la réalité des plus pauvres : leurs contraintes, leur usure au quotidien, leur peur d'échouer encore.

Il insiste sur le besoin de *« croisement entre le monde du droit et celui du social »*.
Il cite François Dubet, rencontré du temps de la HALDE qui lui disait : *« Vous vous trompez si vous ne travaillez que sur la discrimination. Il faut marcher sur deux jambes : la lutte contre la pauvreté et la lutte contre la discrimination. »*

Selon lui, la première relève d'une logique de droits sociaux collectifs, la seconde d'une approche juridique individualisée :
« La discrimination, c'est une pensée anglo-saxonne de la comparaison d'une situation concrète à une situation « normale » : quelqu'un a été moins bien traité qu'un autre ou qu'un autre aurait été traité dans la même situation. »

Or les personnes en situation de pauvreté n'ont ni les moyens ni la légitimité sociale pour s'emparer seules du droit ; d'où la nécessité d'articuler les deux dimensions.
La discussion avec les étudiant.e.s confirme que la notion d'empowerment est désormais bien installée dans les discours du travail social.
Mais Eric Pélisson tempère : *« Tant qu'on a besoin de formation, c'est que ça a du mal à se mettre en œuvre. »* - *« Le réel résiste... »* dit-il.
Pour lui, la reconstruction passe par la confiance :

> ***« Il faudrait simplement faire confiance dans les travailleurs sociaux et leur dire : accompagnez la personne aussi longtemps qu'il le faut, et faites-lui confiance. »***

Pour conclure, Eric Pélisson rappelle que l'autonomie est une construction sociale.
« On ne naît pas autonome », dit-il en reprenant les mots de la philosophe Cynthia Fleury. On naît dépendant, fragile, vulnérable.
L'autonomie est hautement désirable, mais si on en fait une norme, on finit par stigmatiser ceux qui ne le sont pas.
C'est la fragilité et la vulnérabilité qui définissent l'humanité, non l'autonomie, ce sont elles qui fondent la notion de solidarité et de fraternité. C'est le fondement même du contrat social.

Ainsi, redonner le pouvoir d'agir ne signifie pas exiger l'autonomie immédiate, mais reconnaître la fragilité comme point de départ commun.

SYNTHÈSE

PACTE DES SOLIDARITES

Le commissaire à la lutte contre la pauvreté pilote et coordonne la mise en œuvre de la
Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en Occitanie. Nommé auprès du préfet de région, il est chargé d'adapter les priorités nationales aux réalités territoriales et de garantir la cohérence des politiques publiques menées pour réduire la pauvreté.

Missions principales :

• **Coordonner** les actions de l'État, des collectivités territoriales, des services publics, des associations et des acteurs économiques, pour agir de manière collective contre la pauvreté.
• **Superviser** la mise en œuvre de dispositifs sociaux tels que l'accès aux droits fondamentaux, l'égalité des chances dès la petite enfance, l'insertion professionnelle, la lutte contre le mal-logement ou les inégalités de santé.
• **Animer un réseau régional** mobilisant les préfectures, les services déconcentrés, les conseils départementaux, les métropoles, les associations de lutte contre la précarité et les partenaires sociaux.
• **Soutenir et financer des projets** innovants via des appels à projets régionaux et nationaux.
• **Suivre et évaluer l'impact** des politiques publiques et rendre compte aux instances nationales.

Quelques chiffres-clés pour 2023 en Occitanie :

• Près de 75 millions d'euros consacrés à des projets de lutte contre la pauvreté
• Plus de 200 projets financés sur l'ensemble des départements
• Signature de contrats locaux de solidarités avec les 13 départements et 3 métropoles (Toulouse, Montpellier, Perpignan)
• 18 journées d'étude, 2 conférences régionales et 4 grandes évaluations sur la mobilité, l'illettrisme, la précarité alimentaire et l'insertion professionnelle.

Site : https://www.pauvreteoccitanie.fr/

Site : Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
Rapport Bilan 2023 : Stratégie de lutte contre la pauvreté en Occitanie

“/Défenseur des droits

Entretien **David Rohi**, responsable du pôle régional Occitanie du Défenseur des droits

Défendre les droits et comprendre les mécanismes sociaux pour lutter contre les inégalités

Un parcours engagé au service de l'égalité

Depuis quatre ans, David Rohi travaille au pôle régional Occitanie du Défenseur des droits qu'il dirige. Son rôle est à la fois organisationnel et tourné vers la sensibilisation : il doit coordonner un réseau de 67 délégué.e.s bénévoles tout en promouvant une culture de l'égalité dans la société. Ces délégué.e.s, présents dans plus de 130 permanences réparties sur le territoire, accueillent les personnes qui rencontrent des litiges.
Les domaines de compétence sont variés :

- la lutte contre les discriminations,
- le droit des usager.e.s des services publics,
- les droits de l'enfant,
- la protection et l'orientation des lanceurs d'alerte,
- la déontologie des forces de sécurité.

Au niveau des délégués, tous ces litiges sont traités par la voie du règlement amiable. C'est une méthode qui privilégie la médiation, la recherche de solutions rapides et concrètes plutôt qu'un contentieux long et coûteux.

> *« Mon travail, c'est de les recruter, les former, les appuyer sur les situations difficiles et d'animer ce réseau ».*

Mais cette mission n'est qu'une partie de son quotidien. Un autre volet, tout aussi important, est la promotion de l'égalité.

Cela signifie concevoir et mener des actions de sensibilisation, d'information et de formation auprès d'acteurs.rices très variés.

Les formats sont multiples : conférences, interventions dans les universités, ateliers avec des associations, rencontres avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire ou encore formations destinées aux missions locales, qui accompagnent un public jeune particulièrement exposé aux discriminations.

> *« L'un de nos principaux objectifs, c'est de rendre les réseaux d'intermédiaires davantage compétents et sensibles à la lutte contre les discriminations ».*

Avant de rejoindre l'institution, il a exercé dix ans comme sociologue puis vingt ans à la Cimade, où il était responsable national de l'action dans les centres de rétention administrative. Dans ce cadre, il coordonnait l'aide à l'exercice des droits de personnes étrangères enfermées en attente d'expulsion.

Cette expérience a renforcé sa conviction que la défense des droits fondamentaux exige à la fois un travail de terrain et une vigilance institutionnelle.

Comprendre la complexité des discriminations

La discrimination est rarement un phénomène simple. Elle combine souvent plusieurs critères qui se superposent et s'entrecroisent : origine, genre, âge, état de santé, situation économique.
Dans certains recours, il est pertinent de mobiliser plusieurs critères en même temps.

> *« Mobiliser plusieurs critères, c'est pertinent juridiquement. Mais encore faut-il pouvoir faire les liens entre le traitement défavorable et ces critères ».*

En matière civile, un faisceau d'indices peut suffire pour établir une présomption de discrimination. Mais en matière pénale, il faut notamment prouver l'intentionnalité de l'auteur.e, ce qui rend la démarche beaucoup plus difficile.

Dans la pratique, les saisines concernent surtout des discriminations directes : refus d'accès à un logement, à un emploi ou à un service.

> *« Quand on règle un litige avec un employeur ou un restaurateur, on n'est pas sur le registre du systémique. On traite le cas individuel pour lequel on est saisi »,*

Pour autant, David Rohi souligne que la dimension systémique est bien réelle dans la société française (discrimination durable des femmes, des minorités, des personnes précaires).

Mais les outils juridiques pour la faire reconnaître sont faibles. En particulier, les **actions de groupe** — qui pourraient permettre de démontrer l'ampleur collective d'un phénomène discriminatoire — sont quasiment inopérantes en France. La procédure est si complexe que pratiquement aucune affaire n'a pu aboutir à ce jour, contrairement aux pays anglo-saxons (États-Unis, Canada, Québec) où ces procédures sont plus courantes.

Le Défenseur des droits plaide donc régulièrement, dans ses rapports et recommandations, pour une réforme de la loi afin de simplifier les actions de groupe et rendre plus visibles les discriminations systémiques.

Quand la pauvreté reste une discrimination invisible

Malgré les efforts du pôle régional pour se rapprocher des publics les plus précarisés (ouverture de nouvelles permanences dans les quartiers prioritaires et zones rurales, organisation de journées d'étude, partenariat avec des associations d'insertion), les saisines liées à la particulière vulnérabilité économique demeurent extrêmement marginales.

> *« En Occitanie, sur 12 000 saisines par an, 5 % seulement traitent de discriminations. Cela représente environ 600 situations, pas plus ».*

Parmi elles, rares sont celles qui invoquent la pauvreté comme critère principal. Quelques cas existent : refus d'inscription à l'école pour des enfants vivant dans des campements précaires, refus d'accès aux soins ou encore obstacles à l'ouverture d'un compte bancaire. Mais ces situations restent marginales.

Ces affaires soulignent la difficulté de prouver juridiquement qu'une discrimination est fondée sur la vulnérabilité économique. Au mieux, la PVE est croisée avec d'autres critères (origine, âge, situation administrative), mais reste rarement mobilisée seule.

Au niveau national, le Défenseur des droits a produit quelques études et recommandations sur ce critère, mais le considère encore comme mal défini et juridiquement fragile.

Statistiquement, les enquêtes montrent bien que la précarité accroît l'exposition aux discriminations, notamment dans le domaine de l'emploi : plus un statut est précaire, plus la personne déclare de discriminations. Mais au cas par cas, établir un lien direct entre pauvreté et discrimination demeure ardu.

La lutte contre la pauvreté n'entre pas directement dans le mandat institutionnel du Défenseur des droits. Toutefois, l'action menée pour la promotion de l'égalité et pour le droit des usagers des services publics contribue à cette lutte.

Très concrètement, les délégués interviennent régulièrement pour résoudre des situations qui ont un impact majeur sur les personnes vulnérables : effacement de dettes indues (CAF, Pôle emploi), rétablissement de droits sociaux, régularisation de situations administratives bloquées.

Ainsi, même si le critère de PVE reste faiblement mobilisé dans les recours, le travail quotidien des délégués et les recommandations de l'institution contribuent à réduire, au moins partiellement, l'effet cumulatif de la pauvreté et des discriminations.

Rendre compte des réalités sociales

Le Défenseur des droits dispose d'une légitimité constitutionnelle et publie des rapports qui peuvent influencer le débat public. Nombre de ses recommandations sont suivies mais de façon inégale selon les sujets.

L'exemple du droit des étrangers est révélateur. *« Nous constatons des reculs législatifs majeurs et des préfectures en situation de dysfonctionnement massif »*, souligne David Rohi.

Dans certains départements, ces retards administratifs entraînent des conséquences dramatiques : perte d'emploi, rupture de droits sociaux, impossibilité de renouveler un titre de séjour malgré des démarches effectuées plusieurs mois à l'avance. Les préconisations du Défenseur des droits restent largement ignorées dans ce domaine, dans un contexte politique global tendu.

La situation est d'autant plus critique que les procédures administratives se dématérialisent, créant un filtre supplémentaire pour les personnes précaires ou éloignées du numérique. Là encore, l'institution recommande systématiquement de maintenir des alternatives physiques pour garantir l'accès effectif aux droits.

De manière générale, la capacité du Défenseur des droits à agir sur les causes structurelles des discriminations est limitée, il ne dispose pas de leviers contraignants pour transformer la législation.

Former, sensibiliser et coopérer : les leviers du quotidien

Malgré ces limites, le Défenseur des droits agit au quotidien pour renforcer la culture de l'égalité. En Occitanie, ce sont chaque année de nombreuses formations et actions de sensibilisation qui sont menées, avec une équipe de trois personnes et l'appui des bénévoles.

> ***« Nous réalisons 60 à 80 actions de formation et de sensibilisation par an, souvent en coopération avec d'autres acteurs »***

Ces actions prennent des formes diverses : journées de réflexion avec des habitant.e.s et des professionnel.e.s, ateliers participatifs, théâtre-forum, formations juridiques pour les collectivités ou encore interventions dans les entreprises d'insertion.

L'objectif est toujours double : outiller les intermédiaires (travailleurs sociaux, conseillers emploi, syndicats, avocats, inspection du travail, etc.) et réduire les pratiques discriminatoires dans les structures qui accueillent des publics vulnérables.

La coopération est au cœur de cette démarche. Avec ATD Quart Monde, le pôle régional a organisé une journée sur «pauvreté et discrimination». Avec le réseau FACE, des sessions ont été construites autour des discriminations dans l'emploi. Les acteurs de la politique de la ville ont également été associés à des réflexions collectives sur le harcèlement discriminatoire.

Le siège national produit par ailleurs des outils de référence : guides pratiques (« Louer sans discriminer »), baromètres annuels sur l'emploi, rapports sur les droits de l'enfant intégrant la parole des enfants eux-mêmes. Ces ressources sont largement utilisées par les avocats, associations et syndicats.

Un rôle d'appui symbolique et stratégique

> *« Le simple fait d'évoquer le Défenseur des droits peut suffire à faire bouger certaines situations »*

Au-delà des procédures, le simple fait d'évoquer le Défenseur des droits peut constituer un levier symbolique : l'institution incarne une autorité reconnue, dont la référence peut suffire à rééquilibrer certains rapports de force (par exemple dans une relation de travail ou face à un bailleur).

Quels horizons pour la lutte contre les discriminations ?

Les discriminations ne relèvent plus du constat, mais d'une réalité documentée. Près d'une personne sur deux déclare en avoir subi au cours des cinq dernières années. Ces inégalités touchent particulièrement les personnes en situation de handicap, malades, perçues comme étrangères, ou encore celles discriminées en raison de leur genre, de leur apparence ou de leur orientation sexuelle.

Rendre le droit réellement accessible

Si les recours existent, ils restent souvent méconnus ou jugés trop complexes. Beaucoup hésitent à se lancer dans une procédure qu'ils perçoivent comme longue et incertaine. L'enjeu n'est donc pas seulement juridique, mais aussi pédagogique : expliquer, accompagner, donner les moyens d'agir. Mieux informer, c'est déjà rééquilibrer les rapports de force.

Donner du poids aux obligations

Les acteurs publics et privés disposent de cadres légaux, mais ceux-ci manquent encore de portée. Dans le monde du travail, par exemple, les quotas d'emploi de personnes handicapées sont souvent compensés par le versement d'une taxe, sans remise en cause structurelle. Le défi consiste à transformer ces obligations en véritables leviers de progrès, suivis et évalués dans la durée.

Simplifier les démarches, renforcer la confiance

Lutter contre les discriminations, c'est aussi rétablir la confiance dans les institutions. Faciliter les recours, clarifier les procédures, rendre les sanctions lisibles : autant d'actions qui redonnent du sens au droit.
Le renforcement des dispositifs existants permettrait de passer d'une logique de réparation à une logique d'émancipation.

La lutte contre les discriminations avance lorsque les institutions, les acteurs publics et la société civile conjuguent leurs efforts. Former, prévenir, mesurer : ces leviers, déjà à portée de main, tracent la voie d'une égalité plus concrète.

> *« Il faut qu'il y ait davantage d'acteurs formés sur cette question-là, et qu'il y ait des évolutions législatives qui permettent que les discriminations soient davantage sanctionnées»*

SYNTHÈSE

DEFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante inscrite dans la Constitution (juillet 2008) et organisée par la loi du 29 mars 2011. Elle est chargée de veiller à la **protection des droits, des libertés et de promouvoir l'égalité.** Agissant au nom de l'État, le Défenseur des Droits n'est cependant soumis à aucune autorité ministérielle et ne reçoit aucune instruction des pouvoirs publics. C'est une **autorité administrative indépendante**, le Défenseur des droits est représenté en région par un pôle territorial.

Missions du chef du pôle régional d'occitanie :

• **Participer à garantir l'égalité de traitement et lutter contre les discriminations** dans l'accès aux droits, aux services publics, à l'emploi, au logement et aux soins. Auprès de toute personne confrontée à une situation de discrimination ou de non-respect de ses droits, notamment les publics vulnérables (jeunes, personnes en situation de handicap, habitants des quartiers prioritaires, personnes migrantes, etc.).

• Il joue un rôle d'articulation, apporte un **appui juridique** aux délégués, coordonne au niveau régional le traitement des dossiers ainsi que les actions de promotion de l'égalité et de notoriété.

• Il s'appuie sur un **réseau de délégué•e•s** présent•e•s dans toute la région.

• Organise des **sensibilisations et formations** de professionnel•le•s ou de jeunes ou d'autres publics (ateliers, interventions en établissements scolaires, etc.).

• Il met en place des **partenariats avec les collectivités**, les associations et les institutions pour renforcer l'accès aux droits.

Ressources et contacts :

• Plateforme anti-discrimination : www.antidiscriminations.fr
• Site institutionnel : defenseurdesdroits.fr
• Numéro national anti-discrimination : 3928

Défenseurdesdroits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

“/Les Bambins du May

Entretien avec **Julie Marro**, Educatrice de jeunes enfants, directrice de crèche

Réduire les effets des inégalités dès les premières années de vie

La crèche, une réponse venue du terrain

La crèche Les Bambins du May s'inscrit dans le projet global de l'Association du May, une structure toulousaine à forte vocation sociale dont les origines remontent à 1570.
À l'époque, la confrérie œuvrait à la réinsertion des personnes détenues. Au fil des siècles, l'association a élargi ses missions pour répondre aux besoins, croissants, de publics en grande précarité : hommes et femmes isolés, familles avec enfants, permissionnaires, mères en situation de vulnérabilité, personnes migrantes...

Plus de 450 ans après, l'Association Le May gère un ensemble de dispositifs dans les champs de l'insertion sociale, de la protection de l'enfance (centre parental, CDAME), de la petite enfance et en politiques de la ville.

C'est en 2014 qu'ouvre la première crèche, Les Bambins du May. Ce projet n'était pas initialement imaginé pour répondre aux missions de l'association. Il est né d'un besoin repéré sur le terrain par les travailleurs sociaux : le manque de solutions de garde constituait un frein majeur à l'insertion sociale et professionnelle des familles accompagnées.
Comme le souligne Julie Marro :

> ***« La crèche est arrivée parce que les équipes ont mis en avant un manque pour les familles qu'elles accompagnaient; l'accès à un mode de garde. Cette difficulté impacte l'ensemble des familles toulousaines et particulièrement les plus fragilisées qui sont souvent éloignées des services qu'offre le droit commun ».***

Aujourd'hui, la crèche s'inscrit pleinement dans la continuité du travail de l'association. Elle accueille des familles hébergées en ville, accompagnées par des travailleurs sociaux qui se déplacent à domicile ou reçoivent les familles dans des lieux d'accompagnement tel que le centre parental.
Ce fonctionnement en réseau partenarial permet à la crèche de proposer une approche cohérente et individualisée tout en assumant le rôle d'une crèche classique, de construire avec les familles un projet « sur mesure et contextualisé » entre logement, parentalité, insertion et garde d'enfant.

Un accueil qui lève les barrières d'accès au droit commun

L'un des leviers les plus concrets de lutte contre la discrimination, selon Julie Marro, réside dans la souplesse et l'accessibilité du mode de garde proposé. La crèche Les Bambins du May dispose d'un agrément pour 46 places dont une partie est attribuée via la commission municipale de la ville de Toulouse, ouverte à toutes les familles domiciliées sur la commune.
Une autre partie des places est dédiée à des orientations directes, via des associations ou services sociaux qui accompagnent des familles précaires, souvent éloignées des dispositifs classiques.

Les familles sont orientées vers la crèche en raison de parcours de vie particulièrement impactant : isolement, précarité économique et sociale, absence de réseau, situation administrative complexe, parcours migratoires chaotiques, violences conjugales...

Les familles accueillies dans le dispositif sont majoritairement des mères isolées, des parents allophones ou des personnes en parcours d'insertion, avec ou sans statut administratif stabilisé. L'accueil se fait dans le respect de la confidentialité et sans stigmatisation.

Comme la crèche se situe à la jonction de plusieurs quartiers très contrastés : le quartier Empalot, historiquement stigmatisé et des quartiers plus aisés comme Saint-Agne ou Saint-Michel, sa localisation permet de favoriser une réelle mixité sociale.

Julie Marro précise que l'un des objectifs est de faciliter l'accès au droit commun en proposant une entrée souple dans la structure :

> *« N'importe qui peut s'inscrire tant que la famille habite Toulouse ».*

Cette politique d'accueil sans critère d'exclusion (ni emploi requis, ni statut administratif) permet à la crèche de jouer un rôle de passerelle vers le droit commun.
Ainsi, la crèche contribue à rétablir une équité d'accès au mode de garde.

AVIP : un accueil pour accompagner, sans se substituer

En facilitant l'entrée, en réduisant les démarches au départ, l'équipe lève les premiers freins à l'accueil. Mais le but n'est pas de maintenir les familles dans une forme de prise en charge exceptionnelle.

Aux Bambins du May, l'équipe insiste sur un point essentiel : la crèche n'est pas un service social supplémentaire mais un appui du parcours d'insertion. Le rôle de l'équipe n'est pas de gérer les démarches administratives des familles, ni de se substituer aux travailleurs sociaux, mais de faciliter, de rendre possible, d'ouvrir des portes.

> *« Ce n'est pas à nous de tout prendre en charge mais si une maman arrive et qu'il n'y a encore personne autour d'elle, on fait le lien. On oriente, on aide à trouver le bon interlocuteur. »*

C'est ce qui s'est passé avec cette mère arrivée en urgence, hébergée à l'hôtel sans accompagnement. L'équipe, bien qu'en dehors de son rôle strict de crèche, l'a orientée vers une Maison des Solidarités du secteur pour qu'un accompagnement puisse se mettre en place. Une démarche guidée par l'éthique : ne pas laisser quelqu'un sans relais, même temporairement.

C'est dans cette logique que s'inscrit le label AVIP — Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle. Ce label, actif en Haute-Garonne depuis 2018, reconnaît des crèches qui permettent aux parents en parcours d'insertion de bénéficier d'un accueil souple, rapide et sécurisé pour leur enfant. Ce temps libéré est essentiel pour les démarches de formation, de recherche d'emploi ou simplement pour reprendre pied.

Concrètement, cela se traduit par des créneaux réservés, attribués en lien avec France Travail, les missions locales, la CAF ou les associations partenaires. Les parents bénéficient ainsi d'un accueil souple, avec parfois quelques jours par semaine, pour démarrer une formation ou une activité. Ce premier pas — la séparation, la confiance dans l'accueil, la sérénité de confier son enfant — est souvent le déclencheur d'un nouveau départ.

> *« On essaie de faire en fonction de la famille, de là où elle en est quand elle arrive, de son projet et de l'accompagner en faisant, si possible, évoluer les modalités d'accueil en fonction de son besoin tout en veillant à ce que soit préservé l'intérêt de l'enfant. »*

Construire un accueil sur-mesure pour sécuriser le projet des familles

L'un des atouts majeurs de la crèche Les Bambins du May est sa capacité à adapter le temps d'accueil aux réalités de chaque famille.
Concrètement, parmi les dispositifs proposés, l'accueil temporaire permet de répondre à des besoins concrets et datés : une mère qui débute une formation de trois semaines, un père en contrat d'intérim sur deux mois ou encore une personne en insertion professionnelle avec un stage de six mois. L'accueil s'ajuste à ces périodes sans exiger d'engagement à long terme, ce qui est souvent impossible pour des familles en situation d'instabilité.

L'équipe part du projet de la famille et construit une solution évolutive. Par exemple, si une mère prévoit de commencer une formation à temps plein en septembre, l'équipe proposera de *« commencer au plus tôt avec un petit contrat de deux jours par semaine »*, le temps de poser les premières bases de la séparation et d'aider la famille à se projeter dans un rythme régulier.

> ***« Si la maman est sereine pour laisser son enfant, son projet d'insertion a plus de chances d'aboutir. »***

L'équipe prend le temps de rencontrer la famille, avec ou sans son travailleur social référent, pour expliquer le fonctionnement de la crèche, repérer les attentes et les craintes et trouver « les horaires les plus adaptés » au projet comme au quotidien du parent tout en veillant à la pourvoyance des besoins de l'enfant.

Ce premier échange est un *« moment clé »* : il permet de poser un cadre bienveillant, d'éviter les ruptures et d'inscrire les familles dans un fonctionnement qui ressemble déjà à celui du monde du travail ou de la formation (contrat, horaires, ponctualité…).

Enfin, ce type d'accompagnement n'est possible que grâce à un *« investissement professionnel fort »*. La crèche devance les normes réglementaires en termes de qualification : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, accompagnants formés au travail social. Cette organisation permet un « regard pluridisciplinaire », indispensable pour répondre aux besoins complexes de familles.

Discriminations liées à la pauvreté observées

Les familles accueillies rencontrent diverses formes de discrimination, souvent indirectes ou systémiques.

Les difficultés d'accès aux crèches classiques sont réelles, à cause de lourdeurs administratives, de délais trop longs, ou de statuts irréguliers. Certaines familles n'auraient jamais eu de solution de garde sans accompagnement social renforcé.

Les barrières linguistiques compliquent également l'accès à l'information et aux services. Julie évoque aussi le manque d'accès aux soins : *« On se fait un petit carnet d'adresses, mais on est parfois aussi démunis que les familles. »*

Ces discriminations, souvent invisibles, participent à l'exclusion et fragilisent davantage des familles déjà vulnérables.

Julie Marro observe que les familles les plus en difficulté sont souvent celles qui ont le moins les moyens de faire valoir leurs droits. La pauvreté s'accompagne souvent d'isolement, de fatigue psychique et d'une méconnaissance des démarches.

Elle insiste sur la nécessité de former les professionnels à une approche plus inclusive et de maintenir des espaces de réflexion collective.

> ***« Il faut savoir mettre à distance ses propres représentations »,*** ajoute-t-elle.

Pour elle, la reconnaissance du rôle social des crèches comme celle du May est essentielle pour lutter durablement contre les inégalités.

L'équipe le sait : être mère solo, c'est être vulnérable au moindre imprévu. Si l'enfant est malade, si la formation démarre tôt, si le bus est en retard, il n'y a personne pour relayer. Et cette précarité-là ne se voit pas toujours dans les chiffres : elle est quotidienne, silencieuse, usante.

Accueillir tous les enfants sans les étiqueter

Aux Bambins du May, chaque enfant est accueilli d'abord comme un enfant, sans distinction visible liée à son parcours familial. Même si une partie des enfants est orientée par des associations ou des services sociaux, l'équipe veille à maintenir une neutralité bienveillante : les parents ne savent pas qui est accueilli dans quel cadre, et aucune différenciation n'est faite dans les pratiques d'accueil.

> *« On ne veut pas poser d'étiquette à l'entrée. Ce n'est pas parce qu'un enfant vient d'un hébergement d'urgence qu'on va le traiter autrement. »*

Cette égalité de traitement n'exclut pas une attention spécifique et individualisée, qui se construit à partir des observations quotidiennes. En cas de difficultés (troubles du comportement, anxiété, repli...), l'équipe se mobilise. Avec l'accord et le soutien du parent, elle travaille en lien étroit avec les travailleurs sociaux qui accompagnent la famille.

Des réunions régulières, environ une fois par mois, permettent de faire le point sur les situations. Ces échanges se font majoritairement entre professionnels mais les familles peuvent être associées selon le besoin. Ces moments sont précieux pour croiser les regards, affiner les observations et ajuster l'accompagnement.

« Parfois, c'est un travailleur social qui nous alerte sur quelque chose observé à la maison. Alors on va observer et également accompagner l'évolution en crèche et on en reparle la fois suivante. »

Cette collaboration discrète et respectueuse permet de proposer **un accueil équitable mais jamais indifférencié** et de soutenir l'enfant au plus près de ce qu'il vit sans jamais le réduire à sa situation familiale.

> *« Toutes les crèches n'incarnent pas ce projet. Chez nous, c'est une vocation. Un choix collectif. »*

EN PRATIQUE

Crée en 2016 par convention entre l'Etat, la Cnaf et Pôle Emploi (devenu France Travail), le label « crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP) est décerné à des établissements d'accueil du jeune enfant qui soutiennent particulièrement les parents de jeunes enfants en recherche d'emploi, en leur réservant des places d'accueil dans des proportions significatives et en établissant un lien étroit et constant avec les acteurs de l'insertion professionnelle.

Le label Avip est attribué aux établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) qui réservent au moins 20 % de leurs places aux parents en recherche d'emploi.

SYNTHÈSE

Les Bambins du May

est une crèche associative à vocation sociale au service des familles toulousaines. Elle favorise l'insertion sociale et professionnelle des familles en accueillant leurs jeunes enfants dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Ancrage territorial et particularité :

Située entre les quartiers Saint-Agne et Empalot à Toulouse, Les Bambins du May est un établissement multi-accueil de 46 places géré par l'Association du May. Elle est labellisée AVIP (À Vocation d'Insertion Professionnelle) par la CAF, reconnaissant son rôle clé dans le soutien à l'insertion professionnelle des parents.

Missions et fonctionnement de la crèche :

- Offrir un accueil bienveillant et individualisé aux enfants de 10 semaines à 5 ans, avec des formules régulières, occasionnelles ou d'urgence.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des parents, via une organisation souple et des horaires adaptés.
- Collaborer avec des acteurs de l'insertion comme France Travail, les MDS ou les structures d'hébergement pour fluidifier et stabiliser les parcours.
- Assurer un accompagnement renforcé des familles les plus vulnérables et éloignées des dispositifs de droit commun.
- Proposer un accueil progressif, facilitant la séparation parent-enfant et la mise en confiance.

Équipe professionnelle :

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'éducateur·trice·s de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'agent·e·s techniques et est encadrée par une direction réunissant une éducatrice de jeunes enfants et une infirmière-puéricultrice, afin de garantir un accompagnement individualisé pour chaque enfant et un soutien adapté aux familles.

Ressources et contacts :

Adresse : 2 rue des Casernes, 31400 Toulouse
Téléphone : 05 82 95 44 88
Email : crechelesbambinsdumay@may-asso.fr
Site web : may-asso.fr

“/Centre Départemental d’Accueil Mères-Enfants

Le Centre Départementale d’Accueil Mères-Enfants accueille des mères isolées avec au moins un enfant de moins de 3 ans.

Nous avons donné la parole à Camille Sarniguet, responsable au CDAME pour nous présenter comment son équipe accompagne des mères et leurs enfants momentanément, le temps d'une mise à l'abris.

L'équipe se compose de 7 personnes, elle est pluri-disciplinaire. Notre mission est d'accompagner et d'évaluer leur situation globale.

Quelle est la qualité du lien mère-enfant ?
Quels sont les besoins tant du côté de l'adulte que du côté des enfants ?
Quelle capacité du savoir habiter ?
Quelle est la situation administrative ?
Quelles sont les démarches à faire ?....

Nous accueillons 25 familles en continue, sur des périodes courtes, afin de proposer des orientations en adéquation avec leurs besoins.

EN PRATIQUE

Au CDAME, ceux sont des mères en situation d'isolement, de vulnérabilité ou victimes de violences conjugales qui sont accueillies depuis mars 2021.
L'association du May réalise l'accompagnement et le suivi des familles hébergées. Cette étape de soutien permettra aux familles de préparer leurs nouvelles vies.

Un immeuble de 25 logements offrent la possibilité de vivre indépendamment tout en bénéficiant d'un équipe qui propose une amplitude horaire d'accompagnement étendue du lundi au samedi inclus avec 3 soirées par semaine jusqu'à 21h et une astreinte téléphonique 24h/24 et 7j/7.

Travailler au CDAME, c'est proposer un espace sécure pour permettre aux familles de se poser, d'avoir un logement convenable, de rencontrer une équipe pluriprofessionnelle.

Travailler au CDAME, c'est rencontrer des femmes et des enfants aux parcours de vie extraordinaires où la relation s'établit sur la transparence dans les échanges et où la reconnaissance se montre par le partage d'histoire, les sourires, les dons de repas, les regards parfois pleins d'espoir....

Travailler au CDAME, c'est proposer aux femmes et à leurs enfants de partager un bout de chemin ensemble où l'on se raconte qui l'on est, de quoi ont besoin les enfants pour bien grandir. C'est proposer aux femmes un temps de pause, de ne plus être seule à penser leur vie, de les accompagner vers un avenir meilleur... c'est permettre un peu de restauration pour une meilleure disponibilité auprès de leurs enfants.

Travailler au CDAME, c'est articuler sa pensée autour de la pourvoyance des besoins des enfants, en prenant en compte les ressources et empêchements maternels.

Travailler au CDAME, c'est prendre le temps de comprendre d'où parle cette femme, quelle enfant elle a été, quelle mère elle a eue... prendre le temps d'écouter son récit de vie. C'est aussi prendre le temps de nous interroger sur nos propres représentations. C'est construire, déconstruire, faire des pas de côté et accepter de ne pas détenir la vérité.

Travailler au CDAME, c'est aussi mesurer que si tous les humains naissent libres et égaux en digni- té et en droit dans les textes, la réalité montre un décalage avec la façon dont on est regardé et stigmatisé selon l'endroit où on est né sur la planète.

Travailler au CDAME, nous aimerions, comme dans n'importe quel dispositif qui accueille des enfants, que ce soit faire au mieux et plus jamais au moins pire. Nous nous efforçons de garantir une protection équitable, digne, respectueuse des besoins des enfants et des droits des femmes.

Camille Sarniguet

MAKE
SOME
NOISE

MAY 14

SOS Quotidien
PRINTEMPS

“/e.CARE

Entretien avec **Karine Champrobert** infirmière

Inégalités sociales de santé : lutter contre l’exclusion et le non-recours aux soins des personnes en situation de précarité

Une infirmière engagée face à la pauvreté en santé

Au CHU de Toulouse, Karine Champrobert est infirmière coordinatrice de parcours de soins des Lits Halte Soins Santé (LHSS) de jour. Au quotidien, elle accompagne des personnes en situation de précarité pour qui l'accès aux soins est tout sauf évident.

> *« Les diagnostics sont retardés, les soins interrompus, les gens renoncent faute de moyens ou de droits ouverts »*

Mais surtout, elle a mesuré que ces situations ne sont pas dues à un simple *« manque de chance »* ou à une négligence individuelle. Elles relèvent d'un système : celui d'une organisation sanitaire et sociale qui décourage l'accès aux soins des plus fragiles (lenteur bureaucratique, illettrisme, illectronisme), ou qui par le passé a pu les *« disqualifier»*.

Karine participe au dispositif e.CARe crée en 2020 et financé par l'ARS. Ce projet innovant combine les LHSS de jour et l'appui aux professionnel.le.s de santé et sociaux afin d'assurer la continuité et la cohérence des parcours de soins.

> *« Il faut s'attaquer aux barrières sociales, linguistiques et administratives, sinon on laisse les patients seuls face à un mur. »*

Des publics fragilisés par la précarité et l'exil

Les bénéficiaires d'e.CARE ne forment pas un groupe homogène : chacun.e arrive avec son histoire, mais tous et toutes partagent un point commun — la pauvreté comme toile de fond de leur parcours de santé. Karine Champrobert décrit une multitude de situations où la précarité matérielle, sociale et administrative s'entremêle avec la maladie

Une partie importante du public est constituée de personnes vivant à la rue, dans des hébergements d'urgence ou d'insertion, hôtels sociaux et pour certain.e.s, isolé.e.s dans leur appartement .

> *« Comment suivre un traitement quand on dort dehors ou qu'on change d'hôtel chaque semaine ? »*

Les ordonnances se perdent, les traitements sont interrompus faute de lieu sûr où conserver les médicaments. C'est pourquoi, l'équipe négocie parfois avec les pharmacies pour qu'elles délivrent à l'unité les stylos d'insuline par exemple.

> *« Il est difficile pour les personnes de prioriser la santé quand on ne sait pas où l'on va dormir, où l'on va manger... »*

Les obstacles à l'accès aux soins, des discriminations révélées par le soin

Difficultés à se déplacer, priorité donnée à la santé de ses enfants, problématique de santé mentale liée à la précarité, méconnaissance du système de santé, exposition aux violences au sein du couple ou dans la rue sont autant de réalités quotidiennes auxquelles s'ajoutent les barrières culturelles et linguistiques, freins majeurs pour les personnes primo arrivantes.

> *« Un simple rendez-vous médical devient une épreuve quand on ne parle pas français. Comment expliquer sa douleur ? Comment comprendre une ordonnance ? »*

Faute d'interprète ou d'un faible niveau de littératie en santé, certains patients prennent mal ou abandonnent leurs traitements avant la fin.

> *« Aujourd'hui, sans Internet, vous n'existez pas. Pour prendre rendez-vous, déclarer un médecin traitant, récupérer ses résultats biologiques, son compte rendu d'imagerie, tout passe par diverses plateformes en ligne. Or nos patients n'ont pas d'ordinateur, parfois pas de téléphone, et jamais de connexion stable. »*

À cela s'ajoutent des discriminations implicites.

> *« On ne dit jamais ouvertement : je ne vous soigne pas parce que vous êtes pauvre. Mais certain.e.s professionnel.le.s de santé n'acceptent pas les bénéficiaires de la C2S, de l'AME ou sans carte vitale. Ils refusent de suivre des patient.e.s souffrant de pathologies multiples entremêlées de difficultés socio économiques. »*

Les rendez-vous s'éternisent, les portes se ferment. C'est une discrimination qui ne dit pas son nom.

e.CARE, un accompagnement intégré

Face à ces réalités, e.CARE développe une approche santé + social.

> *« On ne soigne pas seulement une pathologie. On soigne une personne prise dans un environnement de pauvreté, de stress, d'isolement. »*

Le premier travail consiste souvent à faire le point sur leurs besoins et priorités en santé et de reconstituer un parcours de soins. Reprendre une histoire fragmentée afin de préparer les futures consultations et de faciliter le recours et les liens avec les professionnel.le.s de santé. C'est un travail essentiel évitant ainsi de refaire ce qui a parfois déjà été fait ailleurs et de lutter contre le nomadisme médical pour certains....

Ensuite vient la préparation aux rendez-vous : aide à la prise de rdv (en passant bien souvent par la création d'un compte sur une plateforme), aider la personne à formuler ses questions, l'aider à se repérer autant dans le temps et dans l'espace ...

> *« Bien souvent, on accompagne physiquement les patients, s'ils le souhaitent et sommes présents lors de la consultation. »*

Enfin, l'équipe e.CARE cherche à renforcer d'une part leur autonomie : élaboration d'une grille d'autonomie au début et à la fin de leur prise en charge, des temps d'éducation à la santé et d'autre part leur pouvoir d'agir en leur proposant des ateliers collectifs (nutrition, santé sexuelle, numérique, ma santé et moi , droits en santé...) .
Ces espaces collectifs jouent aussi un rôle de lien social et développent une forme de paire-aidance entre eux. .

> *« La vraie égalité en santé, c'est quand une personne précaire comprend ses soins et décide pour elle-même. »*

Soutenir les professionnel.le.s du social et de la santé pour faire évoluer les pratiques

e.CARE permet une véritable sensibilisation et formation des professionnel.le.s sur le terrain à travers des échanges téléphoniques, des webinaires, des soirées débat, des réunions autour des situations complexes.

> *« Si on ne soutient pas les travailleurs sociaux et les médecins, la santé des usager.e.s ne pourra être prise en compte dans sa globalité. »*

Les travailleurs sociaux sont souvent en première ligne mais n'ont pas toujours les clés pour comprendre la dimension médicale.
e.CARE les aide à mieux orienter, à prioriser les soins et n'ont plus à porter le poids d'un suivi médical qu'ils ne maîtrisaient pas.

« On leur donne des repères concrets : quels examens sont urgents, vers quels services orienter...»

Du côté des médecins, les parcours de soins bien souvent éclatés, l'absence de référent social, la méconnaissance du réseau social & médico-social et des problématiques liées à la précarité peuvent être un frein à prendre en charge les usagers.

« Trop de soignants n'ont aucune idée de ce que signifie la précarité. La sensibilisation change les pratiques. »

e.CARE permet de faciliter les liens entre les partenaires de l'hôpital et de la ville, d'améliorer l'accessibilité aux soins et la coordination autour du médecin traitant .
Par ailleurs il met à disposition un service d'interprétariat pour tous les professionnel.le.s de santé de ville permettant ainsi une meilleure compréhension et un échange de qualité entre le soignant et la personne.

Quand logement, statut administratif, langue et ressources font défaut, la pauvreté se double d'une pauvreté sanitaire, qui prive les personnes de leur droit à être soignées.

« Réduire les inégalités d'accès aux soins, c'est donner à chacun.e la possibilité de vivre dignement. »

SYNTHÈSE

e.CARE

est un dispositif médico-social ancré dans le Service de Médecine Sociale et Santé Sexuelle, porté par le CHU de Toulouse. Il agit principalement sur la métropole toulousaine, en lien avec un vaste réseau local de structures hospitalières, sociales et associatives. Sa mission est de réduire les inégalités sociales de santé et de lutter contre le non-recours aux soins.

Le fonctionnement d'e.CARE s'organise autour de deux volets :

1. L'Espace CARE (LHSS de jour) assure un accompagnement individualisé des adultes en situation de précarité, souvent migrants ou sans domicile, atteints de pathologies chroniques. Il permet le repérage, l'évaluation et l'accompagnement de patient•es à travers un parcours ville-hôpital. Ce suivi inclut la recherche de médecins traitants, la coordination entre professionnel•le•s, l'organisation de rendez-vous, ainsi que l'accès à un service d'interprétariat. Des ateliers collectifs sont également proposés pour renforcer l'autonomie des patient•es : santé sexuelle, nutrition, numérique en santé, art-thérapie, etc.
2. Le Réseau e.CARE vient en soutien aux professionnel•le•s du sanitaire, social et médico-social, en leur offrant des ressources et des outils. Il met à disposition une plateforme téléphonique, un annuaire sécurisé de praticien•ne•s volontaires, facilite l'accès à l'interprétariat, organise des réunions pluriprofessionnelles et forme les professionnel•le•s via des webinaires.

Quelques chiffres clés (2020-2024) :

- Accompagné 120 patient•es dans leur parcours de soins
- Réalisé 300 consultations avancées « hors les murs »
- 350 sollicitations par an (orientation avec mise en lien, reconstitution de parcours de soins, recherche spécialiste...)
- Formé près de 2 000 professionnel•le•s
- Développer un réseau de plus de 3 100 acteur•trice•s abonné•e•s à ses ressources

Ressources et contacts :

Site : Dispositif e.care - CHU Toulouse
Chaîne YouTube (formations flash) : e.CARE — YouTube
Mail : reseau-e.care@chu-toulouse.fr
Téléphone : 06 26 93 85 58

“/Handi-Social

Entretien **Odile Maurin**, présidente de l’association, activiste de la lutte anti-validisme, élue

Quand l’expérience vécue devient engagement

Militante toulousaine connue pour ses actions coup de poing, Odile Maurin est présidente de l'association Handi-Social et élue d'opposition au conseil municipal et métropolitain de Toulouse.

Son combat s'ancre dans une double légitimité : celle d'une personne concernée, confrontée elle-même aux refus de droits, et celle d'une militante qui a transformé son vécu en lutte collective.

Dans les années 1990, alors qu'elle demande la reconnaissance de son handicap à la COTOREP (ancêtre de la MDPH), elle se voit opposer un refus.

Pas d'allocation, pas de soutien, pas de droits. Ce n'est pas seulement une décision administrative : c'est une mise en précarité organisée. L'absence d'aide financière fragilise tout son quotidien, révélant que les institutions censées protéger peuvent en réalité plonger les personnes dans la pauvreté. Plutôt que de subir, Odile Maurin se plonge seule dans les codes de la Sécurité sociale et du droit du travail.

Elle devient une experte autodidacte, capable de démonter les arguments administratifs, médicaux et juridiques et de défendre les dossiers. Rapidement, elle découvre qu'elle n'est pas un cas isolé : des personnes vivent les mêmes refus, les mêmes blocages, les mêmes conséquences de précarité. Les plus pauvres, sans ressources pour se défendre, sont les plus durement touchés.

En 2001, elle crée Handi-Social. Au départ, il s'agit d'aider à remplir et défendre des dossiers et à engager des recours. Mais très vite, l'évidence s'impose : les injustices sont structurelles. Les refus de droits se répètent, le non-recours se multiplie, et les institutions fonctionnent comme des machines à exclure.

> ***« On n'est pas considéré.e.s comme relevant de la même humanité. »***

Cette prise de conscience marque un tournant. Pour Odile Maurin, le problème n'est pas seulement l'oubli ou la maladresse administrative : c'est une organisation politique qui **f**abrique la pauvreté des personnes handicapées. Son engagement devient alors frontal : dénoncer le validisme (1) - ce système de domination qui hiérarchise les vies selon la norme valide et productive - et montrer comment il maintient les personnes handicapées dans des revenus de survie.

> ***« Avoir une allocation adulte handicapé en dessous du seuil de pauvreté, c'est organiser la pauvreté. »***

Publics concernés : des personnes vulnérabilisées

Pour Odile Maurin, la pauvreté qui touche les personnes handicapées n'est pas une fatalité individuelle. Elle insiste sur les mots : il ne faut pas parler de « personnes vulnérables », comme si la fragilité était innée, mais de personnes vulnérabilisées par un système qui organise l'exclusion.
Les publics concernés par son combat cumulent de nombreux obstacles :

- **Des ressources insuffisantes** : l'Allocation adulte handicapé (AAH), principal revenu, reste en dessous du seuil de pauvreté. Celles et ceux qui en sont exclu.e.s - jugé.e.s *« pas assez handicapé.e.s »* - se retrouvent au RSA, encore plus bas. Cela condamne les personnes à vivre dans une précarité chronique.

- **Un accès aux droits entravé** : les MDPH compliquent l'accès aux allocations et aux droits à compensation. La complexité administrative, les délais, l'arbitraire des décisions et parfois les mensonges sur les barèmes découragent les plus fragiles. Beaucoup renoncent ou échouent, alimentant le phénomène du non-recours.

- **Une éducation ségrégative** : au lieu d'être scolarisés dans les classes ordinaires, de nombreux enfants handicapés sont orientés vers des instituts médico-éducatifs (IME). Ce choix de la ségrégation ferme la porte à l'égalité et les enferme très tôt dans une trajectoire de dépendance et de pauvreté.

- **Une dépendance institutionnelle** : les tutelles et curatelles privent les personnes de leur autonomie, les empêchant de gérer leurs revenus, leurs choix de vie et même leurs décisions les plus intimes.

- **Un emploi inaccessible :** l'orientation vers les ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) place les personnes dans une situation paradoxale : elles travaillent, mais sans statut de salarié•e, sans droits syndicaux et avec des rémunérations très faibles, parfois inférieures à l'AAH et ces espaces sont des ghettos.

Ces mécanismes touchent plus durement encore les personnes issues de milieux populaires. Odile Maurin souligne que les familles aisées parviennent davantage à défendre leurs enfants, à payer des avocats ou à trouver des solutions alternatives, alors que les familles pauvres sont contraintes d'accepter l'institutionnalisation et l'exclusion.

La pauvreté est également renforcée par les autres discriminations. Être une femme, être d'origine étrangère ou vivre dans un quartier populaire ajoute des obstacles supplémentaires dans l'accès aux droits, au logement ou à l'emploi. Pour Odile Maurin, ces publics subissent un cumul d'oppressions qui construit la pauvreté comme une condition sociale durable.

« Ce sont des parcours de vie marqués par la ségrégation, la privation de liberté et l'atteinte aux droits humains. Tout cela fabrique la pauvreté. »

Des pratiques militantes radicales

Odile Maurin a choisi de mener un combat frontal. Son militantisme repose sur deux leviers :

- la désobéissance civile pour créer un rapport de force
- la bataille juridique pour obliger l'État à appliquer ses engagements.

Des actions spectaculaires et médiatisées ; Handi-Social s'est fait connaître par des actions de désobéissance civile à fort impact médiatique. Ses militant.e.s ont bloqué un TGV, l'aéroport de Toulouse, le convoi exceptionnel de l'Airbus ou encore des cimenteries.
Ces opérations visent à perturber l'ordre public pour alerter sur l'injustice.

« Bloquer les cimenteries, c'était frapper directement les promoteurs de la loi Élan, qui a réduit drastiquement la construction de logements accessibles. »

Ces actions ne sont pas gratuites : elles ciblent toujours une décision politique précise — par exemple, le recul sur l'accessibilité des logements et mettent en lumière le lien direct entre choix politiques et appauvrissement des personnes handicapées.

Le droit comme arme ; parallèlement, Handi-Social développe une stratégie juridique. L'association mobilise les textes internationaux, comme la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, pour démontrer que la France viole ses engagements. Cette approche a déjà permis d'obtenir des condamnations et de forcer à revoir certaines pratiques.

« Sans pression, rien ne change ! »

Une indépendance assumée ; un choix central d'Handi-Social est de refuser toute subvention publique. Pas de financements, pas de salariés, pas de locaux. L'association fonctionne uniquement grâce au bénévolat et, ponctuellement, au financement participatif pour couvrir les frais judiciaires.
Ce refus d'entrer dans la logique de subvention est vu comme la garantie d'une liberté de ton et d'action.

> *« C'est un choix, parce que les organisations, les associations, qui perçoivent des subventions...dès que tu as un salarié, ça devient un moyen de te couper les vivres »*

Avec un militantisme assumé pour elle, la provocation et le conflit ne sont pas des excès mais des moyens nécessaires pour briser l'invisibilité de la pauvreté des personnes handicapées.

Propositions alternatives

Si Odile Maurin dénonce avec force la pauvreté structurelle imposée aux personnes handicapées, elle propose aussi des pistes concrètes pour en sortir.
Ses propositions visent toutes à redonner **pouvoir d'agir, autonomie et dignité**, et à démontrer que cette pauvreté n'est pas une fatalité mais un choix politique réversible.

- **Des budgets de vie autonome** ; la revendication phare des mouvements antivalidistes est la mise en place de budgets de vie autonome, directement gérés par les personnes concernées. Ces enveloppes financières permettraient de financer les aides humaines nécessaires (accompagnement à la toilette, l'habillage, le repas, les déplacements, les soins), sans dépendre d'évaluation MDPH inadaptées aux besoins. Pour elle, c'est la condition de base pour éviter l'institutionnalisation, synonyme de pauvreté et de privation de liberté.

- **Remplacer les tutelles par la prise de décision assistée** ; elle demande également la fin des tutelles et curatelles, qui confisquent l'autonomie financière et citoyenne. Elle propose de les remplacer par un système de prise de décision assistée, déjà expérimenté dans d'autres pays. Ce modèle repose sur l'accompagnement et le soutien renforcé, sans jamais priver la personne de ses choix. Selon Odile Maurin, cette évolution permettrait de rompre avec un mécanisme qui appauvrit en coupant l'accès direct aux droits et aux ressources.

- **L'accessibilité universelle**, une évidence économique : sur le logement, elle plaide pour que 100 % des logements neufs soient accessibles, rappelant que le surcoût est estimé à moins de 1 % par la Banque mondiale. Pour elle, maintenir des quotas d'accessibilité privent les personnes handicapées du droit à participer à la vie sociale, à rendre visite à leurs amis et à leur famille et maintient la ségrégation.

- **Réformer la formation des travailleurs sociaux ;** Odile Maurin critique enfin la formation des travailleurs sociaux, trop marquée par une vision médicale et infantilisante du handicap. Elle propose une formation tournée vers **l'empowerment** (développement du pouvoir d'agir), pour que les professionnels travaillent ***avec*** les personnes et ***non à leur place***. Cela suppose de reconnaître la valeur du **savoir d'expérience** et d'accepter que les choix de vie, même quand ils dérogent aux normes, soient légitimes.

> *« Respecter la dignité, c'est aussi respecter les choix quotidiens : comment on veut être lavé, à quelle heure on veut manger, si on veut travailler ou pas. »*

Des alternatives réalistes qui nécessitent une volonté politique de considérer les personnes handicapées comme des citoyens à part entière et non comme des « charges sociales ».

Une parole politique et une voix de rupture

En plus de son engagement associatif, Odile Maurin a choisi d'investir le champ politique. Élue municipale et métropolitaine d'opposition à Toulouse, où elle représente PEPS (pour une écologie populaire et sociale), elle met à profit cette tribune pour faire entendre la voix des personnes handicapées et dénoncer des politiques publiques qui fabriquent la pauvreté et la ségrégation.

Odile Maurin ne sépare pas le combat pour les droits des personnes handicapées de celui pour la justice sociale en général.
Elle articule son discours avec d'autres enjeux : féminisme, lutte contre le racisme, justice sociale et environnementale. Pour elle, ces combats sont liés : ils s'opposent tous à un même système qui hiérarchise les vies et légitime les inégalités.

> *« Je les emmerde, et je continuerai tant que j'aurai la force. »*

Cette formule, provocatrice, résume la force de son militantisme. Elle dit la colère, mais aussi la détermination d'une femme qui refuse l'invisibilisation et qui place la lutte contre la pauvreté des personnes handicapées au cœur d'un combat plus large pour l'égalité et la dignité.

DEFINITION

Validisme(1):

Ce terme, qu'elle contribue à diffuser en France, désigne un système de domination qui hiérarchise les vies selon la norme des corps valides et productifs. Comme le sexisme ou le racisme, le validisme organise l'exclusion et légitime des pratiques discriminatoires. Le validisme se traduit d'abord par une logique économique : lorsque la valeur d'un individu se mesure à sa productivité, les personnes handicapées sont considérées comme « non rentables ». Cette organisation les condamne à une pauvreté structurelle.

SYNTHÈSE

HANDI-SOCIAL

Odile Maurin est une militante activiste de la lutte contre le validisme. Fondatrice de l'association Handi-Social en 2001, elle est aussi élue d'opposition à la mairie et à la métropole de Toulouse. Elle consacre son action à dénoncer les politiques publiques qui, selon elle, perpétuent l'exclusion, la dépendance et la pauvreté des personnes handicapées.

Objectifs et engagements principaux :

- Défendre **une lecture politique du handicap**, dénonçant un système validiste, productiviste et normatif.
- Lutter contre les discriminations dans **l'accès aux droits fondamentaux**: éducation, logement, emploi, santé, autonomie.
- Promouvoir le **pouvoir d'agir** des personnes handicapées, leur libre choix de vie, et leur accès à la citoyenneté pleine.
- **Contester** la logique d'institutionnalisation et les dérives des organismes gestionnaires du médico-social.
- **Militer** pour l'application des textes internationaux (Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, etc.).

Actions phares :

- **Mobilisations de désobéissance civile** : blocage d'aéroports, gares, chantiers, pour dénoncer les reculs de l'accessibilité (loi ELAN, inaccessibilité des logements et des transports).
- **Plaidoyers**, conférences, interpellations publiques, formations, participation à des commissions (CDCA, CDAPH, CCA et CIA, CIL).
- **Appui militant** au développement de budgets de vie autonome gérés directement par les personnes concernées.
- **Sensibiliser** aux concepts et outils pédagogiques autour du validisme, pour nourrir la conscience politique et l'auto-émancipation des personnes concernées.

Handi-Social est une association entièrement indépendante, sans subvention, sans locaux, et animée uniquement par des bénévoles.

Ressources et contacts :

- Site association : https://handisocial.fr
- Site et blog Odile Maurin : https://odilemaurin.fr
- Mail : odile.maurin@handisocial.fr

“/Un chez soi d’abord – Jeunes

Entretien avec **Orlane Mauillon** - éducatrice spécialisée.

Le logement comme point de départ

Depuis 2011, la France expérimente une approche différente de l'accompagnement des personnes sans-abri vivant avec des troubles psychiques sévères : le modèle « Un chez soi d'abord », inspiré du « *Housing First* » nord-américain.

L'idée en est simple : on ne conditionne plus l'accès au logement à l'observance de soins, à l'abstinence ou à une stabilisation préalable. Le logement n'est pas une récompense pour un comportement "adapté" ; il est un point de départ inconditionnel, un levier pour tout le reste.

Cette inversion de logique a bouleversé les pratiques sociales traditionnelles en France, souvent organisées autour d'un "parcours d'insertion" progressif, balisé par des évaluations, des critères d'autonomie, des étapes de mérite.

Mais rapidement, les professionnels de terrain ont vu émerger une population pour laquelle le modèle adulte ne suffisait pas : des jeunes, souvent âgés de 18 à 22 ans, encore aux marges de la rue mais déjà pris dans une spirale d'exclusion. Trop jeunes pour les dispositifs adultes, trop abîmés pour les structures de droit commun, ces jeunes cumulent précarité, isolement, troubles psy, parfois parcours de migration ou d'enfance placée. Pour eux, il fallait adapter l'approche, penser une prévention active de la rue, offrir un espace d'accueil sans jugement, sans urgence, mais avec du temps.

C'est dans cette perspective qu'est né *Un chez soi d'abord - Jeunes*, lancé à Toulouse et à Lille en 2019 comme expérimentation nationale.

Le programme s'appuie sur un triptyque institutionnel inédit : l'hôpital public Marchand, pour l'appui psychiatrique et le lien avec les soins ; l'association Clémence Isaure, forte de son expérience en réduction des risques ; et SOLIHA Haute-Garonne, acteur du logement social et de l'intermédiation locative.

Quatre ans plus tard, en janvier 2024, le dispositif est pérennisé.

> ***« Tout s'est construit un peu en faisant; rien n'était écrit. »***
>
> - Orlane, éducatrice spécialisée

Quinze professionnel.le.s (soignant.e.s, éducateur-trice.s, médiateur.trice.s de santé pairs, travailleurs sociaux...) accompagnent une cinquantaine de jeunes, à partir du logement, dans une approche globale, bienveillante et patiente. Le tout, sans grille d'évaluation comportementale, sans contrat de progrès, sans injonction. Juste un toit, du lien, et du temps.

Un public jeune, pluriel, souvent invisible

Le dispositif s'adresse à des jeunes majeurs âgés de 18 à 22 ans à l'entrée, avec un accompagnement pouvant aller jusqu'à sept ans. Ce cadre temporel a été pensé pour répondre à une réalité souvent niée : les jeunes en grande précarité n'ont pas forcément besoin d'aller vite, mais de pouvoir s'ancrer lentement, sans avoir à prouver leur valeur à chaque étape. L'objectif n'est pas d'"insérer" à tout prix, mais de créer des conditions favorables à une reprise de pouvoir sur leur vie.

Les jeunes accompagnés arrivent rarement d'un seul endroit. Ce sont des trajectoires composites, souvent heurtées, et qui ne rentrent dans aucune case bien définie. Une enquête menée en interne a permis de repérer quatre profils-types, non exclusifs les uns des autres :

- **Les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance** (ASE), qui ont souvent enchaîné foyers, familles d'accueil et ruptures. Ils arrivent à la majorité avec un contrat jeune majeur parfois incertain, et sans réseau familial soutenant. Le logement peut être leur première vraie expérience d'un "chez soi", mais aussi une source d'angoisse face à l'isolement et à la gestion quotidienne.
- **Les jeunes au parcours sanitaire**, passés par l'hôpital psychiatrique, parfois dès l'adolescence. Ils arrivent avec des diagnostics posés - schizophrénie, trouble bipolaire, épisodes psychotiques mais sans toujours adhérer à ces étiquettes. Certain.e.s sont fatigué.e.s des institutions, d'autres défiant.e.s, d'autres encore cherchent une alternative à la médicalisation constante.
- **Les jeunes en situation de migration**, souvent sans soutien familial, parfois sans titre de séjour stable. Ils cumulent la précarité administrative, l'absence de droits ouverts (AAH, sécurité sociale, logement social) et un sentiment d'invisibilité institutionnelle. Pour eux, le logement est aussi un ancrage juridique, un élément de stabilité pour faire valoir leurs droits.
- **Les jeunes ayant des pratiques de consommation problématiques**, parfois associées à des troubles psy, parfois non reconnus comme tels. Les consommations - cannabis, alcool, parfois crack ou injection - ne sont pas des critères d'exclusion du dispositif. Au contraire, elles sont accueillies comme une part du réel, à partir de laquelle on peut construire une relation de confiance.

Ces profils ne sont pas figés. Beaucoup de jeunes circulent entre ces catégories : un jeune arrivé par l'hôpital peut avoir grandi en foyer ; une jeune migrante peut aussi présenter des troubles psychiatriques sévères liés à un parcours de violence. Ce qui les réunit, c'est une fragilité extrême vis-à-vis du logement et un rapport complexe au soin, à l'autorité, à la norme.

> ***« Le critère d'entrée, c'est un trouble psy. Pas forcément nommé, mais avec une symptomatologie repérée et attestée par un médecin et un risque d'être à la rue. Certains ont connu la rue, mais pas tou.te.s. Ils peuvent être encore chez leurs parents et ça explose. Ou être hébergé.e par des amis, bref, des situations qui ne peuvent pas durer. »***

Logement d'abord : un pari d'émancipation

Dès l'admission, on leur propose un studio "en diffus". La personne signe un contrat de sous-location et verse un loyer adapté à ses ressources (souvent l'AAH, quasi systématique à terme). L'équipe établit un rythme intensif - deux visites par semaine - qui s'allège progressivement. Les visites peuvent être très concrètes : monter un dossier CAF, aller au CMP, faire une carte de bus, ou simplement « papoter »

> ***« On programme des actions dans un rythme tranquille. Et puis là, il y a des décompensations ou leurs urgences à eux »***

Quand la vie dans l'appartement vire à l'impasse (dégradations, conflits de voisinage), l'équipe peut proposer un déménagement : non comme sanction, mais comme seconde chance. Le logement devient alors un support thérapeutique , un espace pour expérimenter, échouer, recommencer.

Multi-référence : quand tout le monde fait tout

L'un des choix structurants du dispositif Un chez soi d'abord - Jeunes tient à sa logique de multi-référence. À rebours du modèle classique qui attribue à chaque usager.e un référent.e attitré.e - souvent éducateur-trice ou travailleur social — ici, aucun professionnel.le n'est « *responsable* » d'un jeune en particulier. Tous et toutes peuvent accompagner chacun.e, selon les besoins, les moments, les affinités. C'est l'équipe qui porte l'accompagnement, pas un individu.

Cette approche est née de plusieurs constats. D'abord, celui des transferts relationnels forts, voire pesants, qui peuvent se nouer dans une relation *« référent.e - accompagné.e »* unique. Ensuite, le constat qu'une relation trop exclusive peut créer une forme de dépendance ou d'assignation.

Dans les faits, cela implique une grande souplesse. La psychiatre peut accompagner à la CAF. L'éducateur/trice peut faire une première visite au CMP. Le médecin addicto peut parler logement. Tous peuvent déposer un dossier, signer un bail, conduire à un rendez-vous. Cette fluidité nécessite un fort niveau de coordination interne, mais elle évite l'épuisement des professionnel.le.s, répartit les missions, et permet aussi d'avoir plusieurs regards sur une même situation.

Cela ne signifie pas que les jeunes ne s'attachent pas. Certains *« choisissent »* un *« pro-repère »*, une personne vers qui se tourner plus spontanément, qui devient leur *« fil rouge »* dans le maillage de l'équipe.

Au départ, cette absence de repère attitré peut déstabiliser. Surtout pour les jeunes passés par l'ASE, qui ont grandi dans des systèmes très hiérarchisés, avec un référent éducatif, un tuteur, un dossier géré, une logique de délégation.

Ici, ils doivent reprendre la main sur leur propre accompagnement, solliciter, choisir, refuser. Pour certains, cela crée un effet de flottement, de vide. Pour d'autres, c'est une bouffée d'air. Le collectif joue alors un rôle tampon : il évite que le lien repose sur une seule personne, mais assure une présence constante, disponible, non intrusive.

Au fil du temps, cette multi-référence devient une manière de faire circuler les jeunes dans un espace relationnel sécurisé, sans enfermement. Elle permet aussi de traverser les crises, les absences, les décrochages, sans que tout s'effondre avec le départ d'un professionnel.

Soin, consommations : attendre les "fenêtres d'envie"

L'un des principes fondamentaux du dispositif est l'absence de conditionnalité en matière de santé mentale ou d'addiction. Le fait d'être diagnostiqué - ou simplement repéré - porteur d'un trouble psychique sévère (type schizophrénie, bipolarité, épisodes dissociatifs) est un critère d'entrée, mais rien n'oblige les jeunes à entamer un suivi médical une fois accompagnés. Cette posture non injonctive est volontaire. Elle repose sur l'idée que le soin ne peut émerger que lorsqu'un espace de confiance et de stabilité existe.

> ***« Par là, on peut amener l'idée de soin. Mais ce n'est pas nous qui la posons. »***

Dans la pratique, cela demande de savoir attendre. Les professionnel.le.s parlent de fenêtres d'envie" : ces moments fugaces où un jeune exprime, même confusément, une gêne, un obstacle, un besoin de changement. *« Je ne dors plus », « je n'y arrive plus », « j'en ai marre de péter les plombs »* : autant de portes d'entrée possibles vers une mise en mot, qui ne passe pas toujours par un diagnostic, mais par l'effet que cela produit dans la vie quotidienne.

Un atout majeur du dispositif réside dans la présence de médiateurs-trices de santé pairs (MSP). Ces professionnel.le.s ont eux-mêmes traversé des parcours de soin, de précarité, ou de consommation. Leur présence crée un espace relationnel horizontal, moins institutionnel, plus incarné. Ils racontent leur propre expérience, partagent leurs doutes, leurs réussites, leurs rechutes. Cette parole-là, moins technique, plus identifiable, permet aux jeunes de projeter une autre manière de se vivre dans le soin, hors du regard médical classique.

Côté consommation, l'approche est tout aussi nuancée. Les usages de cannabis et d'alcool sont très fréquents ; quelques jeunes pratiquent l'injection, souvent repérés et accompagnés via des dispositifs extérieurs.

Là encore, rien n'est exigé : ni sevrage, ni arrêt, ni engagement dans un programme de soin. Ce qui compte, c'est de pouvoir en parler sans être jugé.

Cette posture - ni complaisante, ni moralisatrice - permet aux jeunes de nommer leurs pratiques, leurs ambivalences, leurs difficultés. Elle repose sur un principe de réduction des risques, dans son sens le plus large : accompagner les usages là où ils sont, tout en ouvrant d'autres possibles. Le matériel peut être fourni si besoin, des orientations sont proposées, mais l'essentiel est ailleurs : tenir la relation, même quand le jeune n'est pas encore prêt à changer.

Institutions : un plaidoyer discret mais tenace

Accompagner un.e jeune en grande précarité ne s'arrête pas au logement ou au soin. Cela suppose aussi de l'aider à naviguer dans un labyrinthe institutionnel souvent opaque et dissuasif. CAF, CPAM, impôts, missions locales, police, hôpital : autant de lieux où les jeunes accompagnés par le dispositif se heurtent, régulièrement, à des portes closes, des formulaires incompréhensibles, des injonctions contradictoires. Ce ne sont pas forcément des violences spectaculaires ; ce sont des micro-exclusions quotidiennes qui, cumulées, abîment.

> ***« La CAF, n'est pas l'idéal de l'accueil. Pas de siège, parfois même pas de guichet. Tu restes debout, tu attends... et tu repars. »***

Face à cela, le rôle de l'équipe ne se limite pas à *« aider à faire »*. Il s'agit aussi de nommer ces violences, de les signaler, parfois de les contester. L'équipe adopte une posture de plaidoyer de terrain, pas institutionnalisé mais constant : elle écrit, alerte, interpelle.

Quand un.e jeune se voit refuser un droit, elle tente de faire valoir la loi. Quand un accueil est indigne, elle le dit. Quand une plainte est refusée par la police sous prétexte que le/la jeune est sous curatelle, elle rappelle que la curatelle ne prive pas de la capacité à porter plainte.

> ***« Il y a des endroits comme ça où les droits des gens ne sont pas toujours respectés. Quand ça arrive, nous essayons de le signaler »***

Il s'agit de rendre possible l'accès au droit, en soutenant le jeune dans sa capacité à faire valoir sa parole, à se positionner comme sujet face à l'administration. Parfois, cela fonctionne. Un refus est levé, un dossier débloqué, une situation régularisée. D'autres fois, non. Mais le simple fait d'être là, de soutenir le jeune dans ces démarches, change la donne.

Cela transmet un message implicite : *« Ce que tu vis n'est pas normal, tu as le droit de t'en plaindre. »*

Ce plaidoyer prend aussi une forme plus collective : l'équipe observe, documente, et participe à des temps d'échange inter-sites, où les constats sont partagés avec les autres dispositifs similaires en France. Il ne s'agit pas seulement d'accompagner les jeunes, mais aussi de faire évoluer les pratiques des institutions qui les concernent.

Sortir sans exclure : penser la fin du lien

Le dispositif "Un chez soi d'abord — Jeunes" prévoit un accompagnement d'une durée maximale de sept ans. Cette limite n'est pas arbitraire : elle vise à maintenir le cadre d'un dispositif jeunesse, tout en laissant suffisamment de temps pour qu'un travail profond s'installe. Mais dans les faits, penser la sortie d'un accompagnement aussi singulier est loin d'être simple.

La question n'est pas tant "quand sortir" que "comment se séparer". Pour beaucoup de jeunes, l'équipe représente une présence stable, bienveillante, parfois unique. Elle est là depuis le début, a vu les hauts, les bas, les rechutes, les tentatives. Elle connaît les galères de logement, les périodes d'isolement, les hospitalisations, les petits succès aussi. Couper ce lien sans produire de rupture brutale est un défi.

Dans les cas les plus fluides, la sortie se prépare longtemps à l'avance. Le jeune obtient un logement HLM, consolide ses revenus, s'appuie sur un réseau extérieur - mission locale, CMP, entourage. Les visites s'espacent, passent d'une fois par semaine à une fois par mois, puis cessent naturellement. Ce sont des sorties *« idéales »*, construites, soutenues.

Mais ce scénario ne convient pas à tou.te.s. Pour certains, le logement individuel montre ses limites : isolement, gestion difficile, conflits de voisinage, perte de repères. Dans ces cas, l'équipe oriente vers des structures plus contenantes: maisons relais, familles d'accueil thérapeutiques (AFT), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

« Le logement seul, ce n'est pas pour tout le monde. Et ce n'est pas grave. »

L'équipe, de son côté, réfléchit à sa propre posture? Comment dire au revoir sans abandonner ? Comment laisser une trace sans se maintenir ? Sortir d'un tel accompagnement n'est donc pas une clôture nette.

« C'est une transformation du lien, pensée avec le/la jeune, dans le respect de son rythme et de ses ressources. »

LUNDI
MARDI
SUPERVISION
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI

MARVEL
X-MEN

Vous avez rendez-vous à
Votre numéro est le
T89
11:24
16-06-25

LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
BENI

SYNTHÈSE

UN CHEZ SOI D'ABORD - JEUNE

Un chez soi d'abord - jeune est un dispositif expérimental co-porté par l'Association Clémence Isaure, le Centre Hospitalier Gérard Marchant et SOLIHA Haute-Garonne, au sein du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) « Un chez soi d'abord Toulouse », avec le soutien de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).

« Un chez soi d'abord » est lancé en 2011 à Toulouse dans le cadre d'une expérimentation nationale, le dispositif est pérennisé jusqu'en 2039. Il propose un accompagnement à 100 personnes, avec un taux de maintien en logement supérieur à 80% après deux ans.

Ainsi en 2019 « Un chez sois d'abord jeunes » est lancé à Toulouse et Lille, avec 50 places par site. En 2022, 56 jeunes ont été accompagnés à Toulouse, avec un taux de maintien en logement de 80% après 24 mois. L'expérimentation a été prolongée jusqu'à fin 2023.

Missions principale et domaine d'intervention :

• Ce dispositif adapté du modèle « Un chez soi d'abord » aux jeunes adultes de 18 à 22 ans en situation de précarité et souffrant de troubles psychiques, avec un accompagnement en amont afin de prévenir l'ancrage dans le sans-abrisme et favoriser l'insertion sociale.
• Le dispositif propose un accès rapide à un logement autonome ACT (Appartement Coordination Thérapeutique), accompagné d'un suivi individualisé par une équipe pluridisciplinaire, avec une attention particulière portée à la temporalité et aux besoins spécifiques des jeunes.

Ressources et contacts :

• Site web : Un chez soi d'abord - Jeune - Toulouse
Sur le site web, retrouvez plusieurs reportagez sur le projet ainsi qu'un rapport d'évaluation
• Contact : vltoulouse.1chezsoi@gmail.com

“/Welcome Desk : un guichet au mille soutiens

Entretien avec **Arthur Cros**,
chargé du logement à l’accueil - Welcome Desk

Le Welcome Desk : un lieu ressource dans le paysage universitaire toulousain

> ***« Le Welcome Desk, existe depuis dix ans, ça a ouvert en 2015. L'idée c'était de rassembler dans un même lieu différents services et partenaires pour faciliter la vie des étudiant.e.s, surtout sur les démarches administratives. »***

À Toulouse, ce dispositif discret occupe aujourd'hui une place centrale dans l'accueil des étudiant.e.s, en particulier les publics internationaux.

Pensé dès le départ comme une structure multi-partenariale, l'Accueil-Welcome Desk réunit physiquement — dans un espace situé en plein centre ville — une diversité d'acteurs : des agents du CROUS, des psychologues de l'Éducation nationale pour l'orientation et la reprise d'études, des chargé.e.s d'information de la vie étudiante de la Comue, mais aussi des agents de la CAF, de la CPAM (une fois par semaine en période de rentrée), et un service détaché de la préfecture, chargé spécifiquement des titres de séjour des étudiant.e.s. Une configuration unique en France.

> ***« C'est le seul endroit en France où tu as une préfecture qui est visible. Même si les étudiant.e.s ne peuvent pas y aller sans rendez-vous, ils peuvent quand même venir ici, et faire le suivi de leurs dossiers avec nous.»***

Le modèle toulousain repose sur une coordination fine entre institutions, rendue possible par la présence constante sur place d'une équipe de médiation aguerrie.
« On dit « agent.e d'accueil , mais c'est réducteur car les collègues ici connaissent les démarches en détail, sont capables d'identifier un problème et parfois de le résoudre avant même qu'un rendez-vous soit pris avec le bon service. »

À la rentrée, c'est entre 300 et 500 personnes par jour qui franchissent les portes du Welcome Desk.

Une fréquentation massive, qui révèle l'ampleur des besoins. L'équipe est volontairement jeune. Certains ont eux-mêmes connu les parcours qu'ils accompagnent aujourd'hui :
« On avait Diego jusqu'à l'année dernière, qui est lui-même brésilien, donc qui est passé par le droit au séjour. »

Leurs missions sont d'informer et d'orienter en amont de la précarisation des étudiant.e.s.
« L'idée, ce n'est pas d'assister. C'est de donner les infos, les bons réflexes, aider les gens à démarrer leur parcours avec les mêmes chances. »
Mais les réalités des parcours amènent à agir au cœur de situations déjà précarisées. Le partenariat est donc essentiel pour accompagner à l'ouverture des droits.

Une précarité multiforme, souvent invisibilisée

Quand on parle d'étudiant.e.s en difficulté, l'imaginaire collectif convoque souvent des jeunes un peu fauchés, sautant quelques repas ou vivant en colocation serrée.
La réalité qui se présente à l'Accueil-Welcome Desk est autrement plus complexe.

> ***« Moi, je vois passer des étudiant.e.s à la rue, littéralement. Des jeunes qui viennent avec leur valise, qui n'ont aucun endroit où dormir le soir même. »***

Chaque jour, les agents reçoivent une diversité de profils. Certains sont des primo-arrivant.e.s qui découvrent la France pour la première fois. D'autres sont déjà inscrit.e.s dans un établissement mais perdu.e.s face à la complexité des démarches ou confronté.e.s à des délais administratifs qui désorganisent leur rentrée.

Toutes et tous partagent une fragilité structurelle : peu ou pas de ressources financières, un réseau social inexistant, une méconnaissance de leurs droits. Certain•e•s viennent aussi de zones rurales ou d'outre-mer, parfois très isolées, ce qui renforce leur sentiment de déconnexion et la difficulté d'accéder aux services.

« C'est l'accumulation des vulnérabilités qui rend l'exclusion presque inévitable : être jeune, international•e, primo-arrivant•e, ne pas avoir de proches ici, arriver tard dans l'année, n'avoir ni logement CROUS, ni bourse... Chaque facteur ajoute un degré de complexité supplémentaire. »

Les étudiant.e.s internationaux sont largement majoritaires parmi les visiteurs du Welcome Desk, en particulier ceux qu'on appelle les « free movers » — celles et ceux qui ne viennent pas via Erasmus ou des partenariats institutionnels, mais qui ont entrepris seul.e.s de venir étudier en France.
Contrairement aux étudiants Erasmus, ils n'ont ni logement garanti, ni accompagnement dédié, ni préparation au départ. Bien qu'orientés par Campus France, le suivi est moins approfondi qu'avec Erasmus. Et souvent, ils disposent d'un budget très restreint — le strict minimum requis pour obtenir un visa étudiant, c'est à dire attester de 615 euros par mois, chaque mois.
« 615 euros par mois, c'est ce que tu dois justifier pour ton visa. Mais dans la réalité, tu ne vas pas loin avec ça. »

Certain.e.s cumulent plusieurs vulnérabilités : jeunes majeurs, sans proches en France, sans emploi, en situation de rupture familiale ou même ayant connu des parcours de migration ou de demande d'asile.

Un autre cas fréquent est celui des femmes jeunes hébergées "temporairement" chez un proche, un ami, ou un inconnu — souvent dans des conditions à risque. Certaines jeunes femmes sont ainsi confrontées à des situations de harcèlement, d'agressions sexuelles, voire de viols, dans des contextes d'hébergement précaires ou de dépendance.

La question du non-recours aux droits revient sans cesse. Faute d'information ou de relais, certain.e.s étudiant.e.s n'activent pas leur couverture santé, ignorent l'existence d'aides, ou ne savent pas qu'ils peuvent demander un logement en urgence au 115.

L'accès aux droits : les réalités

Derrière les guichets du Welcome Desk, ce ne sont pas les démarches elles-mêmes qui posent problème.
Ce sont les embouteillages administratifs, les conditions d'accès restrictives, les incohérences entre services, les délais à rallonge...
Cette instabilité juridique et administrative génère une forte insécurité mentale : anxiété, troubles du sommeil, perte de motivation. Pour certain.e.s, cela compromet directement leur réussite universitaire.

Le droit au séjour : entre paperasse et précarité légale

Chaque année, les étudiant.e.s internationaux doivent renouveler leur titre de séjour. Et chaque année, ils vivent des mois d'attente, d'incertitude et même si c'est rare, parfois des ruptures de droits.

« Le problème, c'est qu'un titre expiré, même en cours de renouvellement, peut te faire perdre tes APL, ton job, ton assurance santé... Et ça, les étudiant.e.s le découvrent souvent trop tard. »

Logement : la discrimination qui ne dit pas son nom

La tension sur le marché locatif toulousain est extrême. Même les dispositifs censés corriger ces inégalités - comme Visale, la garantie de l'État - ne suffisent pas.

L' Accueil-Welcome Desk travaille alors en réseau avec des associations et oriente vers des foyers religieux ou des acteurs de l'hébergement alternatif, plus souples sur les critères (garant, visa, ressources), pour dégager quelques logements chaque rentrée.

« On bricole, on s'adapte. C'est du sur-mesure. On ne promet rien, mais on essaie toujours quelque chose. »

Face à un marché ultra tendu — entre 40 et 80 demandes pour un logement privé dès sa mise en ligne, 7 demandes pour un logement CROUS, 5 à 10 pour les résidences étudiantes, l'accompagnement à la recherche devient une nécessité autant qu'un levier d'égalité.

L'Accueil-Welcome Desk informe, il n'y a pas de baguette magique face à la crise du logement étudiant. En septembre, les résidences universitaires sont déjà pleines, les bailleurs sociaux appliquent une logique neutre mais impersonnelle *« premier arrivé, premier servi »* , et sur le marché privé, les pratiques discriminatoires restent invisibles mais bien réelles.

Dans ce contexte, l'équipe agit *« par touches précises »*. Lorsqu'un abus est identifié — demandes illégales, logement insalubre, comportements discriminatoires —, les étudiant.e.s sont orienté•e.s vers l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), qui peut intervenir en médiation, informer sur les droits locatifs, ou lancer des constats avant toute procédure.

Santé : délais, opacité, renoncements

Du côté de la santé, les démarches sont elles aussi complexes.

> ***« La CPAM et la mutuelle, c'est ce que les étudiant.e.s comprennent le moins.»***

Des démarches faites pour celles et ceux qui savent déjà

Les droits existent, mais leur accès dépend fortement du niveau d'information, de langue, de confiance, de réseau.
L'Accueil-Welcome Desk permet de soutenir celles et ceux qui en savent le moins et leur permettre de commencer au même départ. L'objectif n'est pas de tout faire à la place des étudiant•e.s, mais de les accompagner juste assez pour qu'ils deviennent autonomes.

Beaucoup sont jeunes, parfois à peine majeur.e.s. Ils ont besoin de repères, pas d'assistanat. Le Welcome Desk joue ce rôle : il prépare, il outille, il transmet, pour que la suite du parcours leur appartienne vraiment.

Welcome Desk une veille et une action pour faire connaître la réalité des étudiant.e.s

Face aux réalités quotidiennes Welcome Desk joue aussi un rôle majeur pour sensibiliser et informer les acteurs et politique locale.

L'Accueil-Welcome Desk s'inscrit aussi dans une logique de diagnostic et d'action publique. Un travail de terrain appuyé par une collecte de données quantitatives, menée notamment avec le rectorat et les services sociaux, a permis de mesurer l'ampleur du phénomène des étudiants sans logement.

> ***« Ce que je fais, c'est très sociologique: je dresse un état des lieux, je rends visibles les vulnérabilités, j'essaye ensuite de proposer des solutions. »***

Informer pour prévenir : webinaires, guides, sensibilisation

Le travail mené à l'Accueil-Welcome Desk permet de concevoir des outils transférables et de mobiliser les établissements autour de dispositifs concrets. Chaque année, une note d'information ciblée est envoyée à tous les établissements membres de la COMUE, notamment les universités qui accueillent un grand nombre d'étudiant.e.s internationaux, comme Toulouse Capitole ou l'INP.

Parmi les outils développés, le webinaire
« Trouver un logement à Toulouse »en partenariat avec Campus France occupe une place centrale.

Construit dans une logique très pratico-pratique, il aide les étudiant•e.s à anticiper les réalités du terrain : comprendre que la recherche de logement prend du temps, qu'il est peu probable d'être logé dès l'arrivée, et qu'il faut prévoir des solutions temporaires.

L'accent est mis sur la gestion du budget réel, souvent sous-estimé : caution, premier loyer, charges, alimentation, autant de postes qui grèvent rapidement les faibles ressources disponibles à l'arrivée.

Discriminations structurelles : l'économie comme facteur-clé

Les étudiant.e.s reçus à l'Accueil-Welcome Desk ne sont pas tous discriminé.e.s au sens juridique du terme. Pourtant, ce sont toujours les mêmes profils qui se retrouvent en grande difficulté.

Celles et ceux qui arrivent avec 615 euros sont en réalité dans une situation de survie économique.

Derrière les chiffres se dessinent des formes concrètes de précarité :
- isolement
- renoncements aux soins,
- mal-logement
- détresse psychologique.

Selon une enquête de Linkee(1) en 2024, 78 % des étudiant•e.s vivent avec moins de 100 € par mois une fois les charges fixes payées ; plus de la moitié n'ont même pas 50 € de reste à vivre.

En parallèle, 65 % des usager•es des épiceries solidaires sautent régulièrement des repas, et 36 % présentent des signes de détresse psychologique.

En Occitanie, où vivent plus de 260 000 étudiant.e.s, la situation est tout aussi préoccupante. Un.e étudiant.e sur cinq a déjà envisagé d'interrompre ses études faute de moyens.

Visale : une solution...à double tranchant

Pensé comme un outil d'égalité structurelle, Visale offre une alternative à celles et ceux qui n'ont pas de garant dans leur entourage.
Mais sur le terrain, Visale, censé rassurer, devient parfois un stigmate. Certains bailleurs interprètent cette garantie non pas comme une sécurité, mais comme un signal de précarité.

Cette lecture implicite pousse à l'exclusion silencieuse de certains profils, sans justification formelle.

La discrimination n'est ici ni frontale ni illégale, elle s'exerce par la sélection des dossiers les plus "rassurants", dans un contexte de marché ultra tendu.

Créer l'égalité des chances

L'Accueil-Welcome Desk s'affirme donc comme un acteur clé de l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur.
En soutenant chaque étudiant•e dans ses démarches et en rendant visibles les vulnérabilités, l'équipe contribue à bâtir un environnement universitaire plus juste et inclusive.

> ***« Que tu réussisses tes études ou que tu les foire, que tu ailles jusqu'au doctorat ou pas... ça, c'est ton chemin. Moi, ce que je veux, c'est que tu partes de la même ligne que les autres. Avec les mêmes chances, les mêmes infos, le même niveau de stress. »***

(1)_Linkee — Entraide Étudiante (février 2025). Avoir 20 ans en 2025 : état de la précarité étudiante en France, étude sociologique réalisée auprès de plus de 20 000 étudiant.e.s

(2)_ Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi) est un dispositif de garantie locative gratuite, porté par Action Logement. Destiné aux jeunes de moins de 30 ans — notamment aux étudiant•es sans garant familial — il permet à l'État de se porter garant en cas d'impayés.

SYNTHÈSE

ACCUEIL WELCOME-DESK

L'accueil Welcome Desk est un **guichet unique d'accueil** de la Communauté d'université et établissement de Toulouse multipartenarial **dédié aux étudiant.e.s français.e.s et internationaux•ales à Toulouse**. Il facilite leur installation, orientation et intégration dans la métropole et la vie étudiante. Il centralise différents organismes (Préfecture, CROUS, CAF, CPAM, le CIO du Supérieur...) dans son accueil pour faciliter les démarches (information logement, bourses, allocations, droit au séjour, orientation, santé, culture, sport, transports...).
Il joue un **rôle essentiel pour prévenir les ruptures de droits** et faciliter le parcours universitaire des jeunes dans un environnement souvent complexe.

Missions principales et fonctionnement :

- Proposer un **accueil individualisé** en début de parcours universitaire, couverture santé, titres de séjour, ouverture de droits sociaux).
- Informer et accompagner dans les **démarches de la vie quotidienne** (banque, transport, emploi étudiant, santé, assurances...).
- Offrir un accompagnement **administratif renforcé** pour les publics les plus vulnérabilisés (étudiant•es internationaux, Free movers, exilé•es, jeunes précaires).
- Mettre en lien les usagers avec un **réseau de services spécialisés** (CROUS, CAF, CPAM, associations, rectorat, etc.).

Ressources et contacts :

Adresse : 41 allées Jules Guesde, 31000 Toulouse
Site : https://welcomedesk.univ-toulouse.fr/
Mail : welcomedesk@univ-toulouse.fr
Horaires : lundi au vendredi de 9h à 17h

l'accueil welcome desk
Communauté d'universités et établissements de Toulouse

“/Les Petits Frères des Pauvres

Entretien avec **Laurence Birelichie**, directrice de la Fraternité régionale Occitanie des Petits Frères des Pauvres

Lutter contre la pauvreté grâce à l’engagement bénévole auprès des aînés isolés

Une association caritative ancrée dans la solidarité de proximité

L'association Les Petits Frères des Pauvres est née en 1946, dans la lignée des grandes initiatives caritatives de l'après-guerre. Son fondateur, Armand Marquiset, issu d'un milieu bourgeois, voulait répondre à la détresse des veuves, des mutilés et des personnes seules marquées par la guerre. D'abord inspirée d'une vision spirituelle (il imaginait à l'origine une confrérie chrétienne), l'association a progressivement évolué pour devenir laïque et apolitique, tout en restant profondément humaniste. Cette transition a été formalisée dans les années 1980.

Aujourd'hui, les Petits Frères des Pauvres sont présents sur tout le territoire français à travers 13 Fraternités régionales, dont celle d'Occitanie.
Cette organisation solidaire, fondée sur l'engagement, est composée de citoyen.ne.s bénévoles, parfois retraité.e.s, parfois actif.ve.s ou étudiant.e.s, qui décident de consacrer du temps à accompagner des personnes âgées isolées, dans un cadre structuré mais non professionnel.

> *« Ce n'est pas du travail social. Ce sont des bénévoles qui s'engagent dans la durée ou ponctuellement, selon ce qu'ils et elles peuvent, mais toujours dans une relation choisie, libre, de personne à personne. »*

L'association poursuit trois grandes missions :
• Accompagner les personnes âgées isolées (visites, activités, séjours)
• Témoigner / alerter sur les situations rencontrées
• Agir collectivement grâce à la mobilisation des citoyen.ne.s autour de l'engagement bénévole

En Occitanie, cette philosophie se déploie à travers 42 équipes bénévoles réparties sur tout le territoire régional. Ce fonctionnement décentralisé, souple, permet d'agir au plus près des besoins, en milieu urbain comme rural, 1716 personnes sont accompagnées.

Un public souvent invisible

Les personnes accompagnées par les Petits Frères des Pauvres ont toutes plus de 50 ans, mais en réalité,

> *« la moyenne d'âge est nettement plus élevée. »*

Autour de 80 ans, et le nombre de centenaires accompagné.e.s par l'association ne cesse d'augmenter. Cette évolution s'inscrit dans un contexte démographique plus large :

> *« On vit aujourd'hui plus vieux, et souvent en meilleure santé sauf exception, quand on a des parcours de vie plus chaotiques ».*

C'est justement le cas des publics accompagnés par l'association.

Les personnes arrivent souvent à l'association après des ruptures, parfois anciennes, parfois plus récentes : veuvage, divorce, perte d'emploi, expulsion, isolement familial, ou encore sortie d'hospitalisation dans des conditions précaires.
La plupart vivent avec de très faibles ressources, touchant de petites retraites, et sans toujours avoir connaissance ou accès à certains droits (comme la pension de réversion, par exemple). Le non-recours est une constante dans leurs récits, tout comme le repli sur soi, conséquence directe de l'isolement.

Définition

L'**âgisme** désigne l'ensemble des stéréotypes, des préjugés et des discriminations fondés sur l'âge.
Il se traduit notamment par l'invisibilisation des personnes âgées, la réduction de leur place dans la société, ou la négation de leurs besoins, de leurs droits et de leur parole.
L'âgisme contribue à l'isolement social et fragilise la dignité des personnes concernées.

L'accompagnement proposé se fait dans le lieu de vie de la personne, qu'il s'agisse de son domicile personnel ou d'un établissement collectif (foyer, résidence autonomie, EHPAD).
Ce qui compte pour l'association, c'est de reconnaître comme « chez soi » l'endroit où la personne vit, et d'y apporter une présence humaine, régulière, choisie.

Pauvreté, isolement, âgisme : des discriminations croisées

Les personnes accompagnées par l'association ne sont pas discriminées uniquement en raison de leur âge. La vieillesse ne fait souvent que s'ajouter à un parcours déjà marqué par d'autres formes de vulnérabilité. L'isolement et le repli sur soi que l'on observe sont en réalité le résultat d'un enchaînement de discriminations sociales, commencées bien avant l'entrée dans la vieillesse.

L'âge devient alors un facteur aggravant, dans un contexte où l'accès aux ressources a déjà été compromis.
Pour les femmes, ces fragilités sont souvent accentuées par le fait de n'avoir jamais exercé d'activité professionnelle, d'avoir travaillé de manière discontinue, ou sans reconnaissance auprès de leur conjoint. Cela les laisse aujourd'hui avec des retraites très faibles, parfois insuffisantes pour vivre dignement. Beaucoup ignorent qu'elles ont droit à une pension de réversion liée à leur ancien conjoint.

> ***« Ces personnes vont subir à un moment donné la discrimination liée à l'âge. Mais elles ont subi antérieurement d'autres formes de discrimination qui sont liées souvent à leur statut social, de précarité, de pauvreté, soit avec des ruptures de vie quand il y a des pertes d'emploi, avec des possibilités parfois pour certaines personnes de s'être retrouvées à la rue. »***

Parfois, l'association accompagne des personnes dans des démarches de recours aux droits ou de retour au logement après des épisodes d'exclusion.

Les personnes accompagnées par l'association vivent souvent un isolement total **;** elles sont en situation de *« mort sociale »* : pas ou plus de relations avec la famille, parfois après des conflits ou des ruptures avec leurs enfants ; pas de voisinage actif ; peu ou pas de lien social. Il reste parfois un contact avec quelques commerces de quartier, mais encore faut-il pouvoir s'y rendre, et avoir les moyens d'y acheter quelque chose.

Cet isolement va de pair avec une précarité matérielle forte : repas sautés, produits d'hygiène manquants, revenus très faibles. L'association peut, via ses bénévoles, distribuer des chèques-services pour couvrir ces besoins de base. Ces aides permettent aussi de mieux comprendre où se situent les privations les plus critiques : alimentation, hygiène, énergie…

À cela s'ajoute la perte d'autonomie, liée à l'âge ou au handicap, qui rend les déplacements difficiles. Même accéder à des services gratuits, comme Mobibus à Toulouse, demande une organisation que beaucoup ne peuvent plus assumer seules.

Ces difficultés matérielles s'accompagnent d'un affaiblissement de l'estime de soi. Certaines personnes finissent par intérioriser l'idée qu'elles *« ne servent plus à rien »*, qu'elles *« n'intéressent plus personne »*. Ces paroles, souvent dites au détour d'une conversation, révèlent un sentiment d'effacement qui ne résulte pas seulement de l'âge, mais d'un long processus d'exclusion sociale.

C'est là que l'accompagnement bénévole prend tout son sens : **présents sans remplacer**, les bénévoles aident à réserver un transport, à aller chez le médecin, ou simplement à garder du lien. Ils et elles deviennent **ce soutien humain qui manque ailleurs.**

Les bénévoles, piliers du dispositif

Les 1562 bénévoles d'Occitanie ne sont pas seul.e.s. Ils sont organisés en équipes d'action territoriales, accompagnés par des salariés, formés, et bénéficient de temps de partage de pratiques.

Les profils sont très diversifiés. Pendant longtemps, ils étaient surtout des retraités.

> *« C'était des personnes qui, à la retraite, se disaient : qu'est-ce que je vais faire de mon temps ? Et qui voulaient aider, être utiles. »*

Ces bénévoles-là s'engagent souvent sur la durée, en accompagnant les mêmes personnes pendant plusieurs années.
Mais depuis le Covid, les choses ont changé.

> *« Le Covid a déclenché un engouement. Il y a eu une envie de s'engager. »*

Aujourd'hui, l'association compte environ un tiers de retraités, un tiers de personnes en activité (salariés, préretraités), et un tiers de jeunes adultes.

> *« Grâce à l'environnement toulousain, on accueille de plus en plus d'étudiant.e.s, de jeunes actif.ve.s. »*

Les formes d'engagement sont elles aussi très différentes.

> *« Certains veulent accompagner une personne dans le temps, d'autres préfèrent aider ponctuellement. »*

Les plus jeunes, par exemple, participent souvent à des actions précises : aide au numérique notamment pour les démarches administratives, événements, sorties, etc. *« Ils peuvent être là pour un temps, puis aller vers une autre asso. Et c'est très bien comme ça. »*

Il est arrivé que certaines personnes accompagnées deviennent bénévoles, mais le plus souvent, ce sont des bénévoles âgés eux-mêmes qui, avec le temps, basculent dans la précarité et demandent à leur tour à être accompagnés.

Témoigner, alerter : porter la parole des personnes âgées isolées

La troisième mission de l'association consiste à témoigner et alerter, autrement dit à faire du plaidoyer. Cette démarche s'exerce à deux niveaux.
D'abord, au niveau local, les bénévoles jouent un rôle de relais. Lorsqu'ils repèrent une situation de grande précarité, ils peuvent alerter les services sociaux de la commune — en particulier le Centre communal d'action sociale (CCAS) — pour aider la personne à accéder à ses droits : pension de réversion, aides financières, logement, etc.

> *« On n'est pas un dispositif de la protection sociale. On ne remplace pas les travailleurs sociaux. On agit à côté, et souvent là où il n'y a plus personne. »*

Ensuite, au niveau national, l'association publie chaque 1er octobre un rapport annuel sur les situations vécues par les personnes âgées qu'elle accompagne. Ces rapports font état de constats de terrain et formulent des recommandations politiques.
L'objectif est double : faire remonter les réalités vécues au plus près du terrain, et interpeller les pouvoirs publics pour des réponses structurelles.

Comment les personnes arrivent jusqu'à l'association ?

La plupart des personnes accompagnées ne contactent pas elles-mêmes l'association. Ce sont souvent les professionnels du soin ou de l'aide à domicile — médecins, infirmier.e.s, aides à domicile, travailleurs sociaux — qui font le lien.

> *« Quand ils nous connaissent, ils nous appellent directement. »*

La reconnaissance passe aussi par des campagnes de communication, du bouche-à-oreille et l'ancrage territorial.
Il arrive aussi que des voisin.e.s, des habitant.e.s d'un quartier, appellent après avoir repéré une personne seule.

> *« Quelqu'un qu'on voit toujours seule chez le boulanger... En période estivale par exemple, il commence à faire chaud, on se dit qu'il faut peut-être faire quelque chose. »*

Dans tous les cas, le consentement de la personne concernée est essentiel. L'association ne se met en lien avec elle qu'une fois qu'elle a été informée de la démarche. Ensuite, un ou deux bénévoles la rencontrent pour évaluer, avec elle, plusieurs critères : l'isolement, la précarité notamment économique avec le *« reste à vivre »*, l'urgence de la situation, ou encore le niveau d'autonomie.

Participation et pouvoir d'agir comment le soutenir via le bénévolat

Les bénévoles agissent en binômes pour des visites régulières (promenade, lecture, cinéma, discussion...). Ils offrent un temps de qualité, choisi par la personne, et non un « service ». Cet accompagnement, souple et humain, permet souvent de restaurer la confiance et le pouvoir d'agir des personnes.
L'association propose aussi des séjours vacances, des fêtes, des repas, des temps collectifs. La question du droit aux vacances, par exemple, devient un levier d'émancipation :

> *« Je peux choisir où je veux aller. Je peux dire non. »*

Des bénévoles encadrés et formés

L'association revendique avec force son identité : elle repose avant tout sur l'engagement citoyen de ses bénévoles, mais les équipes de bénévoles ne fonctionnent pas seules. Chaque équipe locale est soutenue par un.e salarié.e référent.e, qui veille à ce que les situations soient bien suivies et accompagnées, que les bénévoles ne s'épuisent pas, et que les liens avec les institutions soient maintenus.

> *« C'est le cœur du sujet : les bénévoles sont autonomes dans leur accompagnement, mais ils sont toujours soutenus. »*

Dès leur entrée dans l'association, ils sont accompagnés et formés. Ce soutien au bénévolat est essentiel : il permet à chacun de s'engager à la hauteur de ses capacités, mais aussi de trouver une légitimité dans des espaces souvent réservés aux professionnel.le.s en s'appuyant sur le cadre de référence et les valeurs de l'association.

> *« On a parfois du mal à se départir de l'idée que si ce n'est pas professionnel, ça pose question. Mais on défend le fait que les bénévoles peuvent siéger dans les réunions partenariales. Ils ont une parole. »*

Cette reconnaissance accordée aux bénévoles dans leur engagement et leur parole s'inscrit dans une vision plus large : celle de faire une place pleine et active aux personnes accompagnées elles-mêmes.

La participation : la Fraternité régionale Occitanie en fait sa couleur

Depuis quelques années, l'association cherche à aller plus loin que l'accompagnement : elle s'engage dans une démarche de participation des personnes accompagnées. L'idée est simple mais ambitieuse : ne plus parler *« à la place de »*, mais construire les projets « avec » celles et ceux directement concernés.

> ***« On invite désormais systématiquement des personnes accompagnées à nos conférences de région. Pas seulement quand le sujet les concerne directement, mais parce que tous les sujets les concernent. »***

C'est un changement de posture : les personnes âgées ne sont pas uniquement des bénéficiaires, elles sont aussi des citoyennes capables d'apporter leur point de vue, de partager leurs savoirs, et de contribuer à la réflexion collective.

La Fraternité régionale Occitanie a ainsi organisé des focus-groupes avec des personnes concernées, en lien avec l'Université Jean-Jaurès et également avec ATD Quart Monde. Cette participation ne se décrète pas du jour au lendemain. Une formation va être mise en œuvre en 2026 avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie (FAS).

SYNTHÈSE

Les Petits Frères des Pauvres

est une association reconnue d'utilité publique, engagée depuis 1946 dans la lutte contre l'isolement et la précarité des personnes âgées. Présente dans toute la France et active en Occitanie, elle agit pour garantir une place digne et visible aux personnes de plus de 60 ans en situation de solitude, de pauvreté ou de marginalisation.

Objectifs et missions principales :

- Accompagner dans la durée les personnes âgées isolées, avec ou sans domicile, en habitat social ou en quartier prioritaire.
- Lutter contre le non-recours aux droits fondamentaux : logement, soins, ressources, vie sociale.
- Porter une parole publique pour visibiliser les inégalités liées à l'âge et promouvoir une société inclusive et solidaire.
- Sensibiliser le grand public et les institutions aux enjeux du vieillissement en situation de précarité.

Actions concrètes :

- Visites régulières à domicile, en établissement ou à l'hôpital.
- Organisation d'activités collectives : repas, sorties, séjours de vacances.
- Soutien matériel et aide administrative, notamment en cas de grande précarité.
- Publication de rapports, enquêtes et recueils de témoignages pour documenter la réalité sociale des aînés.

Données clés de 2024 en France :

- 26 190 personnes âgées accueillies et accompagnées
- Plus de 14 500 bénévoles mobilisés
- Plus de 2 600 Personnes âgées ont participé à des journées ou séjour vacances et plus de 13 500 à une fête de fin d'année

Ressources et contacts :

- Site web : www.petitsfreresdespauvres.fr
- Contact Occitanie : fraternite.occitanie@petitsfreresdespauvres.fr
- Baromètre solitude isolement personnes âgées 2025

PETITS FRÈRES
DES PAUVRES
Non à l'isolement de nos aînés

FORMATION

Voir, raconter, transformer les réalités sociales

À travers la formation, la recherche et l'usage critique de l'image, le LISI agit pour transformer les représentations et soutenir des pratiques d'accompagnement plus justes et inclusives

FORMATION

Voir, raconter, transformer les réalités sociales

Formation de sensibilisation — Discriminations liées à la pauvreté

Dans le cadre du Pacte des solidarités en Occitanie, le LISI a conçu et animé une formation destinée aux professionnel•les et futur•es professionnel•les, visant à sensibiliser aux discriminations liées à la pauvreté, également qualifiées de discriminations liées aux vulnérabilités économiques.

Cette formation part du constat que cette forme de discrimination demeure largement méconnue et insuffisamment nommée, alors même qu'elle traverse de nombreux champs de l'action publique et du travail social. L'enjeu est de permettre une meilleure identification de ces mécanismes, afin d'en limiter les effets dans les pratiques professionnelles d'accompagnement, et de renforcer la capacité des structures, services et institutions à garantir un accès effectif aux droits.

Cette formation proposée par le LISI s'adresse aux professionnel•les et futur•es professionnel•les qui souhaitent mieux comprendre ces mécanismes, prendre du recul sur leurs pratiques et renforcer leurs manières d'accueillir et d'accompagner.

Cette formation peut être proposée selon plusieurs formats et s'adapter selon les besoins.

Pour toutes informations, merci de contacter Emilie Fernandez
efm.lisi31@gmail.com ou au 06.14.95.79.93
Site : LISI-Emilie Fernandez Montoya

lisi
RECHERCHE ET IMAGE

À propos

Le LISI — Laboratoire d'Innovation Sociale et d'Image est une structure créée en 2012, dédiée à la promotion et au développement des usages de l'image en sciences humaines et sociales et en travail social. À la croisée de la recherche, de la formation, de la création documentaire et de l'action sociale, le LISI explore la photographie comme un outil pour comprendre le monde social et agir sur ses représentations.

La photographie au cœur des démarches

Le LISI conçoit et met en œuvre des projets dans lesquels la photographie occupe une place centrale : élaboration de diagnostics, démarches de médiation, écritures visuelles, dispositifs de sensibilisation. Ces projets abordent notamment les questions de genre, de pauvreté, de migrations, d'habitat et de travail social, en accordant une attention particulière aux expériences vécues et aux points de vue situés.

Une approche critique et engagée

Attaché à une démarche critique, le LISI promeut les méthodes visuelles comme des outils d'analyse, d'émancipation et de production de savoirs situés. La photographie y est pensée à la fois comme un médium de compréhension des réalités sociales et comme un levier de transformation des imaginaires et des représentations.

Soutenir la création et le dialogue

Le LISI accompagne des photographes engagé·es dans leurs sujets, en valorisant leurs travaux à travers des expositions et des projets de diffusion. Il développe également de nombreux partenariats avec des établissements scolaires, des associations, des universités et des acteur·rices des politiques publiques, afin de favoriser le dialogue entre pratiques professionnelles, création et réflexion sociale.

Le LISI œuvre à faire de l'image un langage commun pour penser et transformer le social.

MERCI !

Photographies de Ben art core

pages 21 à 24 - ATD - Université Populaire ATD - Carcassonne Novembre 2025
pages 47 à 54 - CDAME Toulouse - journée de travail - quotidien dans les appartements - le portage à travers les cultures - 2025
pages 57 à 61 - e.Care - Cité de la Santé La Grave - Atelier poterie
pages 69 à 77 - Un chez soi d'abord - jeune - Equipe toulousaine - Suivi au quotidien dans les démarches - 2025
pages 86 à 94 - Petits frères des pauvres - Gouter du dimanche au centre social Empalot 2025